

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001**

MERCREDI 28 NOVEMBRE 2001

PRESIDENT: M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté

PRÉSENT:

ABSENT:

RETARD:

VACANT SEAT:

1. Le Président du Parlement, Donald Kalpokas, ouvre la séance à 14h15.
2. Le Président suspend la séance de 14h20mn à 15h00 afin de permettre aux députés d'aller assister à l'inspection de la Garde d'honneur par le Président de la République.
3. M. Anicéto Litoung, député de Mallicolo, dit la prière.
4. Le Président annonce l'ordre du jour.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE.**

5. Le Président de la République, le Père John Bani, prononce l'allocation d'ouverture (Document joint)
6. Le Président du Parlement remercie le Président de la République pour son allocution et suspend la séance à 15h20.
7. La séance reprend à 15h 40.

REPONSE A L'ALLOCATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

8. Edward Nipake Natapei, Premier Ministre, répond à l'allocution du Président de la République. Il apprécie car le Président soulève des points de la vie de tous les jours. Il remercie le Président d'avoir remercié le gouvernement et le Parlement. Il connaît que la démocratie prévaut en cas de difficultés dans le pays. Il remercie les sympathisants des partis politiques d'avoir respecté les règles démocratiques au moment difficile. Le pays a connu beaucoup de difficultés dont les coalitions successives qui ont reflété l'instabilité dans les idéologies politiques. Il demande aux diverses personnes de se réconcilier en vue d'une stabilité qui sera la clé du développement économique. Quant au droit des femmes, les églises n'ont que tardivement reconnu l'utilité de la participation des femmes dans la vie des églises. Il reconnaît qu'il sera difficile pour les femmes de percer en politique. Quant à la réforme, il est content de constater que les différents partis ont adopté les Projets de Loi au Parlement. Les sociétés nationales concurrencent difficilement les sociétés étrangères à l'étranger. Pour adhérer à l'OMC, le pays doit avant tout se préparer et nettoyer son chemin. Tous les partis de la société cherchent la voie vers l'unité qui sera la clé du développement économique.
9. Barak Tame Sope, Chef de l'opposition répond à l'allocution du Président de la République. Il remercie le Président d'avoir félicité les députés mais il regrette de voir que le Président a refusé de dissoudre le Parlement. Il ne félicite qu'en fait certains et non tout le monde. L'opposition regrette de ne pas entendre le Président mentionner l'arrestation des Présidents du Parlement. Il aimerait annoncer que la Cour suprême rejette l'accusation de ces Présidents. Les élections législatives approchent. Il faut réviser la Constitution pour combattre l'instabilité du gouvernement. La réforme a été du reste un échec à cause des conseils étrangers. Le Président dit que les investissements rendent esclaves les citoyens. Les non-propriétaires profitent plus que les vrais propriétaires. La participation des femmes à la vie politique et économique est très importante. Il sait qu'il ne faut pas trouver un moyen certificateur. Vanuatu doit adhérer à l'OMC s'il le mérite. Il faut combattre le terrorisme mais pas par une guerre contre des peuples impuissants. Dieu peut nous aider mais il ne doit pas faire notre travail.
10. La séance est levée 16h10.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2001

PRESIDENT: M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté

PRÉSENT:

ABSENT:

RETARD:

VACANT SEAT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h50.
2. M. Sela. MOLISA Sela, ministre des Affaires foncières et député de Santo (rurale) dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. Le Chef de Groupe majoritaire, J. Moli, annonce de nouveau la liste des Projets de Loi à débattre.
5. Le Chef de l'Opposition et député d'Efaté, Barak Tame Sope, demande si une déclaration de députés est à l'ordre du jour.
6. Le Président confirme qu'il n'y a aucune déclaration de députés à l'ordre du jour.

PROJET DE LOI No. DE 2001 RELATIVE A LA TVA (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

7. Le Ministre des Finances et député d'Efaté, J. Carlo, présente le Projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
8. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition estime que le Projet de loi ne renforce pas du tout la collection de la TVA parce qu'il va exempter les agences de l'Etat de la TVA. Il estime également que les matériaux achetés par les députés avec l'argent d'indemnité Parlementaire devraient être exemptés parce qu'ils font partie de l'assistance au développement de nos différentes communautés et étant donné que les aides accordés par les pourvoyeurs de fonds sont également exemptés de la TVA. Il dit que l'opposition s'opposera au Projet de loi parce la TVA devrait être discriminatoire et injuste et se dit d'accord que la TVA devrait être applicable à tous ainsi qu'aux agences de l'Etat.
9. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, se dit d'accord avec les exemptions prévues dans la loi mais qu'elles ne doivent pas être discriminatoires et demande combien exactement la TVA a rapporté à l'Etat. Il demande également les raisons pour lesquelles le gouvernement veut accorder des exemptions alors que le Ministre des Finances ne cesse pas de répéter que le gouvernement ne dispose pas d'assez de ressources. Il demande également les raisons pour lesquelles les Missions étrangères à Vanuatu doivent être exemptées alors nos P.M.E locales paient la TVA et estime que les églises devraient être aussi assujetties à la TVA car si elles sont exemptées et elles risquent d'en abuser.
10. M. Keasipae Song, député de Tanna, partage les mêmes points de vue que le député Carlot et ajoute que la TVA est une taxe sur la consommation et ce sont toujours les clients du dernier maillon de la chaîne qui en paient le prix depuis qu'elle a été imposée. Le député dit aussi que les achats de biens effectués par des églises sont exemptés alors qu'ils servent à d'autres fins et non pas aux fins de charité.
11. Le Ministre des Finances et député d'Efaté, Joe Bomal Carlo explique que les fournitures achetées dans le cadre des projets d'aide sont déjà exemptées et que le projet de Loi ne vient que régulariser cela. Il souligne l'importance d'exemption de la TVA accordée aux églises et ajoute que le gouvernement n'a jamais collecté le Montant total de la TVA figurant dans ses prévisions.
12. M. Iaris Naunun, député de Tanna, estime que le Ministre des Finances devrait proposer une modification de la loi cadre a fin d'exempter l'achat des fournitures effectué par les députés au profit des projets communautaires. Il dit que des exemptions devraient être accordées aux églises qui opèrent des écoles et non pas pour certaines nouvelles religions dans le pays.

13. Le Premier Ministre explique que les membres des Missions diplomatiques bénéficient d'exemption conformément à la Convention de Vienne et ajoute que les machines importées dans le cadre des projets sont assujetties à la TVA et que la TVA est remboursée à la fin du projet si les machines faisant l'objet de la TVA sont renvoyées à l'étranger. Il dit également que l'achat des fournitures effectué par les députés et destiné aux églises peut être exempté de la TVA si l'Eglise concernée en fait la demande.
14. M. Sato Kilman, député de Malékula, se dit d'accord avec les explications du Premier Ministre selon lesquelles les Membres de Missions diplomatiques bénéficient des exemptions conformément à la Convention de Vienne mais qu'il ne tolère pas certaines exemptions qui servent de couverture aux aides politiquement motivées. Il demande si les exemptions visées dans ce projet de Loi s'inscrivent dans la logique des choses.
15. M. MOLISA Sela, ministre des Affaires foncières et député de Santo (rurale), soutient les principes du Projet de Loi du fait qu'ils visent à régulariser certaines irrégularités existant au niveau de la TVA et ajoute que les Eglises bénéficient d'exemptions bien avant l'indépendance déjà. Le Ministre estime que les remarques du Chef de l'opposition sont hypocrites parce qu'elles ne sont pas toutes fondées et ne traduisent pas du tout sa confession religieuse. Il déclare que les pourvoyeurs de fonds étrangers dépensent beaucoup d'argent pour le développement à Vanuatu et ajoute quant à la TVA qu'elle est une taxe à la consommation comparée aux droits d'importation. Celui-ci admet qu'au début, la collecte de la TVA était loin d'atteindre les objectifs du fait qu'elle était une taxe nouvelle et difficile à mettre en oeuvre conformément aux dispositions de la loi. Il conclut en disant qu'il y a cependant une amélioration au niveau de la collecte étant donné que les gens ont fini par se familiariser avec la loi.
16. M. Sailas Hakwa, député d'Ambaé demande si le Ministre des Finances a une idée exacte du montant rapporté par la TVA jusqu'à présent et estime que le Projet de loi ne favorisera que les entreprises et personnes qui se verront accorder des contrats de projets d'aide, ce qui risque de désavantager les entreprises locales.
17. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, se dit d'accord sur le fait que les fournitures achetées par les églises soient exemptées de la TVA mais que les députés qui achètent du matériel pour les projets communautaires devraient également bénéficier d'exemptions. Il rejette l'avis du Ministre des Finances. Il demande d'exempter l'allocation d'un député de la TVA. Il soutient Sailas Hakwa sur le fait que les grosses sociétés étrangères sont exemptes de la TVA lorsqu'elles viennent exécuter un projet à Vanuatu. Il demande pourquoi on n'exempte pas les sociétés locales obtenant un appel d'offres. La Convention de Vienne ne couvre pas les sociétés privées. La Convention ne couvre que les opérations diplomatiques. Les 19 millions de Vatu d'aide australienne ne valent rien à côté des plus de 100 millions vatu. L'Australie ne nous donne que des miettes. Il

insiste auprès du Ministre de venir en aide au petit peuple pour prouver qu'il aime développer des activités profitant à la population comme le Vasanoc et autres.

18. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h50.
19. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure que l'objectif des recettes sera atteint cette année. Il estime normal pour les grands projets publics de profiter de l'exemption de la TVA. L'exemption s'applique au matériel réexporté.
20. Le Projet de Loi est approuvé en Première lecture par 23 voix contre 8 voix et 3 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1

ANNEXE

21. Le Point 1 est approuvé au vote.
22. Le Point 2 est approuvé au vote.
23. Le Point 3 est approuvé au vote.
24. Le Point 4 est approuvé au vote.
25. Le Point 5 est approuvé au vote.
26. Le Point 6 est approuvé au vote.
27. Le Point 7 est approuvé au vote.

Point 8

28. M. Jimmy Nicklam, député de Tanna, demande ce qui advient aux importations des églises, à savoir, les denrées alimentaires, véhicules de transport, objets qu'elles revendent. Il demande quelle est la garantie de la loyauté des églises.
29. M. Paul Telukluk, député de Malékula, dit que certaines églises prêchent la bonne nouvelle, certaines font la politique, d'autres divisent la population. Il demande de catégoriser les églises selon leurs activités.
30. M. Clement Leo, ministre de la Santé, dit que ce Projet de Loi régit les fournitures des églises. Il ne sert pas à catégoriser les églises. Les fidèles ont leurs convictions politiques. Les bras commerciaux des églises payent des taxes lorsqu'elles se

- livrent aux activités commerciales. Il en est de même pour le mouvement John Frum.
31. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande s'il peut proposer un amendement.
 32. Le Président l'autorise à le faire.
 33. M. Barake Tame Sope dit qu'il ne faut pas taxer l'allocation de député.
 34. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances et député d'Efaté, assure que toute modification pourra être possible à l'avenir.
 35. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit qu'il ne fera aucun amendement. Il regrette de voir que l'allocation de député sera taxée. Il accepte la décision de Joe Bomal Carlo. Il se demande si tous les Services publics doivent être exemptés de la TVA ou doivent payer la TVA. Il ne faut pas exonérer d'autres.
 36. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure que l'Etat ne paie pas de TVA pour le moment jusqu'au 31 décembre 2002.
 37. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande si le mouvement John Frum sera exempté de la TVA.
 38. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que les églises ne veulent pas s'inscrire selon la loi mais elles viennent réclamer une exemption.
 39. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que la loi sur l'Enregistrement a été abrogée. La loi précise que certains objets seront exonérés.
 40. Le Point 8 est approuvé au vote.
 41. Le Point 9 est approuvé au vote.
 42. Le Point 10 est approuvé au vote.
 43. L'article 1 « **MODIFICATIONS** » est approuvé au vote.
 44. L'article 2 « **ENTREE EN VIGUEUR** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

45. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
46. La motion est approuvée par 24 voix contre 8 et 3 abstentions.

PROJET DE LOI No. DE 2001 SUR LES PATENTES COMMERCIALES
(Modification)

PREMIERE LECTURE

47. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, présente le Projet de Loi et en expose les motifs.
48. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que le Projet de Loi va augmenter les patentes commerciales. Actuellement l'augmentation atteint 3% et elle doit atteindre l'équivalent de 4% l'année prochaine à cause de l'inflation. Ces augmentations seront supportées en fin de compte par le consommateur. Il se demande pourquoi les autorités ne sanctionnent-elles pas les nakamals ne payant pas de taxe. Ce sont des fonds énormes non perçus. Le gouvernement s'inquiète des taxes sur les grosses sociétés tout en délaissant les petites activités commerciales au noir. Les tasses de Kava deviennent petites comme les gobelets de médicaments. Il se demande pourquoi les sociétés bancaires et d'assurance ne paient pas la TVA.
49. M. Iaris Naunun, député de Tanna, soulève le Règlement Intérieur pour indiquer qu'il est 11h 30.
50. La séance, suspendue à 11h 30mn, reprend à 14h10.

QUESTIONS ORALES

51. M. Barak Tame Sope, député d'Efaté, demande ce que fait la Toyota immatriculée G647 dans le parking du complexe Parlementaire.
52. Le Premier Ministre répond que c'est une voiture du Parlement qui doit être vendue aux enchères et que c'est la Commission d'adjudication qui s'en charge.
53. M. Barak Tame Sope, député d'Efaté, demande qui a conduit la voiture en question pour la garer dans le parking.
54. Le Premier Ministre répond que c'était le Secrétaire adjoint du Parlement qui conduisait la voiture en question et que c'était lui qui l'avait garée au parking du Parlement.
55. Le Président du Parlement ajoute que la voiture a été mise en adjudication et que la personne qui a fait la meilleure offre n'est jamais venue chercher le véhicule.

56. M. Iaris Naunun, député de Tanna, demande si le navire Alizé II a été mis en adjudication. S'il ne l'est pas, il veut savoir si le gouvernement a l'intention de faire quelque chose concernant ce dernier.
57. Le Ministre des Services d'Utilité publique, M. Jacklyn Reuben Titek répond que la voiture en question était utilisée par l'ancien Huissier du Parlement et dit quant à l'Alize II, que les personnes intéressées ont visité le navire et qu'il devrait être cédé par aliénation vu l'état de dégradation dans lequel il est.
58. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande quand est-ce qu'un avion de ligne internationale atterrira à l'aéroport international de White Grass sur Tanna.
59. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports et Travaux publics, répond que les négociations sont en cours avec le vol aller-retour Nouméa-Tanna prochainement.
60. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande les raisons pour lesquelles le gouvernement a retiré le Projet de Loi relative à la Fonction du Médiateur et celui de la protection familiale.
61. Le Premier Ministre explique que les deux Projets de Loi ont été retirés à cause du manque de temps.
62. M. Paul Télukluk, député de Malékula, demande des renseignements concernant le projet de goudronnage des aéroports de Wintua et de Norsup sur Mallicolo.
63. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que les deux aéroports en question figurent sur la liste des projets à financer par le prêt de la BAD mais qu'avec les contraintes financières actuelles, il n'est pas possible pour l'instant de les réaliser.
64. M. Sailas Hakwa, député d'Ambaé, demande l'avis du Premier Ministre concernant les points de vue et remarques du médiateur parus dans le "Trading Post" No 712 du mardi 29 novembre.
65. Le Premier Ministre explique que le médiateur a le droit d'exprimer ses opinions mais que s'il veut s'impliquer dans la politique, il serait toujours le bienvenu dans le monde de la politique.
66. M. Irénée Bongnaim, député d'Ambrym, demande des renseignements au sujet de l'article paru dans le "Trading Post" concernant les 100 millions de vatu à payer aux députés à titre d'indemnité de fin de mandat.
67. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, confirme que le montant en question est prévu dans le budget et qu'il servira à payer les indemnités de fin de mandat des députés en 2002.

68. M. Ham Lini, député de Pentecôte, demande si l'entretien des aéroports aux îles peut être réservé aux gens des îles et non aux étrangers qui obtiennent les contrats auprès de l'Entreprise de l'Aviation Civile.
69. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, explique que l'Entreprise de l'Aviation Civile est une société qui a été créée en vertu de la loi et que l'entretien des aéroports était un grand problème pour le Service de l'Aviation Civile dans le passé lorsqu'il était réservé aux Vanuatuans. Cette fois l'EAC fait tout son possible pour entretenir les aéroports à ses frais par l'Aviation Civile.
70. M. Aniceto Litoung, député de Malékula, demande si l'entreprise qui est actuellement basée au sud de Malékula rénovera la route qui dessert Lamap, Norsup.
71. M. Jaclyn Reuben Titek répond que les travaux de rénovation de la route en question ont déjà commencé mais que le mauvais temps empêche les travaux de se poursuivre.
72. M. Morkin Steven, député de Tanna, demande comment le gouvernement assistera la compagnie aérienne de Tanna en matière de maintenance ou d'entretien d'appareil.
73. M. Jacklyn Reuben Titek dit que la compagnie aérienne de Tanna des services d'affrètement et qu'elle devrait bénéficier des mêmes services que Vanair.
74. M. Jimmy Nicklam, député de Tanna, demande les raisons pour lesquelles le gouvernement n'aide pas la compagnie aérienne de Tanna en permettant aux techniciens de Vanair d'assurer la maintenance des appareils. Il demande également s'il a une politique en ce qui concerne l'asile accordé au "Boat People".
75. M. Jacklyn Reuben Titek explique que le gouvernement ne fait que réglementer l'industrie mais que les deux compagnies peuvent négocier et parvenir à un accord permettant de s'entraider.
76. Le Premier Ministre répond concernant la question du demandeur d'asile soulevé par Nicklam que l'Australie n'a eu aucun contact avec Vanuatu à ce sujet et ajoute que nous devons d'abord régler nos différends financiers avant de faire venir des demandeurs d'asile dans le pays.
77. M. Jimmy Imbert, député de Santo (rurale) demande quand est-ce que les travaux de rénovation de la route de Big Bay débuteront. Il demande également si l'exportation des bovins vivants n'affecte pas l'exportation de la viande bovine locale.

78. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit qu'il regrette de dire qu'avec les contraintes financières actuellement, il serait difficile de dire quand exactement les travaux de rénovation sont censés commencer.
79. Le Ministre de l'Agriculture, Willy Posen, répond que l'exportation des bovins vivants a été initiée en vue de veiller à ce qu'elle n'affecte pas l'exportation de la viande bovine locale.
80. M. Iaris Naunun, député de Tanna, demande où en est le gouvernement concernant le projet agricole de Béléru sur Santo et pour lequel le gouvernement français a donné 140 millions pour le financement.
81. M. Willy Posen, ministre de l'Agriculture, explique que l'AFD a retiré de Nouméa les fonds proposés à cause des différends fonciers.
82. M. Paul Télukluk, député de Malékula, rappelle que l'aérogare de Norsup a été incendiée à cause des différends fonciers et demande si le gouvernement a l'intention de construire un autre aéroport ailleurs. Il demande également quand est-ce que les travaux débiteront sur la route d'Okai étant donné qu'il y a un montant de 8 millions de vatu qui était prévu à cet effet.
83. M. Jacklyn Reuben Titek explique que l'aéroport de Norsup a toujours fait l'objet de litige foncier et que le gouvernement a eu des problèmes lors de la signature du bail mais qu'il y a actuellement une enquête concernant l'incendie. Quant à la route d'Okai sur Malékula, celui-ci dit que les travaux ont déjà commencé.
84. La séance est levée à 15h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.

JEUDI 3 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté

PRESENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h 50.
2. Le Député W. Aru, député d'Ambaé, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour. Le Président annonce que le Smol Bag invite les députés a une séance de cinéma sur le SIDA.

**PROJET DE LOI No. DE 2001 SUR LES PATENTES COMMERCIALES
(MODIFICATION)**

PREMIERE LECTURE

4. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère Lecture par 24 voix contre 15 voix et 2 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « MODIFICATION »

5. Le point 1 « **ANNEXE 1** » est adopté au vote.
6. L'article 1 « **MODIFICATION** » est adopté au vote.
7. L'article 2 « **ENTREE EN VIGUEUR** » est adopté au vote.

DEUXIEME LECTURE

8. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances et député d'Efaté, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
9. La motion est approuvée par 24 voix contre 17 et 2 abstentions.

PIL No. DE 2001 RELATIVE A LA TAXE SUR LES CHEQUES (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

10. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances et député d'Efaté, présente le Projet de Loi et en expose les motifs.
11. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que ce Projet de Loi est comparable au précédent. A Vanuatu, le gouvernement a la manie d'augmenter les taxes. Les commerçants augmentent parfois deux fois ou plus leurs prix. L'augmentation des taxes reflète la stagnation du développement économique. Le gouvernement augmente les taxes mais ne met pas en place un système de contrôle de prix pour éviter de sacrifier les consommateurs. L'effet devient plus rude en milieu rural où chez le petit peuple. L'opposition rejette toute augmentation fiscale qui rend la vie plus dure et plus chère à Vanuatu qui devient le pays le plus cher du Pacifique après Tahiti. Il demande si les prix pratiqués par les commerçants vont augmenter.
12. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur et député de Tanna, dit que le gouvernement n'a pas le choix. Il doit trouver de l'argent pour satisfaire ses besoins en services. Cette taxe n'affectera que les propriétaires des carnets de chèque. L'utilisation des chèques n'est que peu répandue à Vanuatu. Il vaut mieux augmenter les taxes que d'importer des pierres ayant des valeurs douteuses. Les dirigeants tiennent divers discours selon qu'ils sont au gouvernement ou à l'opposition. Les gens du milieu rural utilisent peu de chèques.

13. M. B. Tabi, député de Pentecôte, rejette le Projet de Loi. Il rejette l'avis de Joe Natuman. Il ne faut pas augmenter aveuglement les taxes pour renflouer les caisses. Il faut rétablir le contrôle des prix.
14. M. Joe Bomal Carlo assure que le contrôle des prix sera rétabli. Il est déjà en place. D'autres modifications renforceront son travail.
15. M. Sato Kilman, député de Malékula, assure que l'opposition ne regrette pas la levée des recettes. Elle rejette les moyens adoptés. Les fonctionnaires paient des taxes contre leur gré alors que la vie coûte cher. Il rejette l'avis de Joe Natuman qui a dit que c'est le prix de la lutte pour l'indépendance. Le gouvernement doit se débrouiller pour trouver de l'argent pour fournir des services à la population.
16. M. Clement Leo, ministre de la Santé, rejette les inventions de l'opposition. Il faut augmenter les recettes pour faire fonctionner l'administration. L'ancien gouvernement a voulu trouver de l'argent par des moyens douteux. Les 200 millions de vatu prévus par des casinos par Internet ne sont pas arrivés. Il faut prendre des mesures pour renflouer les caisses publiques. L'ancien gouvernement a accordé trop de hors-taxe sur les véhicules. La taxe sur les chèques n'affectera pas le petit peuple. Le budget a été déficitaire à cause des irrégularités.
17. M. Barak Tambe Sope, Chef de l'Opposition, dit que le gouvernement se trompe. Les commerçants ajouteront les taxes sur les prix de revient et c'est le consommateur qui paie en fin de compte. Les commerçants ne paient que par chèque. Les Vanuatuans sont les consommateurs et ce sont eux qui paient. De grandes sociétés de casino vont ouvrir d'ici peu. Le Budget de Programme ne parle pas de changement de gouvernement. C'est la paie des députés qui coûte cher. Les dettes publiques atteignent 12 milliards. C'est son gouvernement qui a réduit les dettes qui étaient à 13 milliards en négociant avec la Chine. Le gouvernement actuel devrait négocier les dettes avec les bailleurs. Les pierres importées ne coûtent rien au pays. Il répète sa première intervention.
18. M. Maxime Carlot Korman, député d'Efaté, rejette l'augmentation de la taxe sur les chèques. Il préfère que le gouvernement trouve l'équivalent de la somme recherchée auprès des sociétés publiques. Les compagnies aériennes contribuent au budget. La somme rapportée par cette taxe est trop insignifiante. Les moyens adoptés par le gouvernement ne sont pas appropriés. C'est le consommateur qui est déjà démuné qui paiera en fin de compte. Il préfère enterrer son argent que de subir les taxes sur les chèques et autres transactions.
19. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que la taxe sur les chèques est insignifiante. La population doit se prendre en main. Les pays bailleurs de fonds taxent leurs populations pour nous aider. La taxe sur les chèques est normale. Ce Projet de loi n'affectera que les riches.

20. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure Maxime Carlot Korman que les sociétés publiques qui tournent bien versent des dividendes. Il assure que les dettes ont contribué au développement.
21. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère Lecture par 25 voix contre 15 voix et 2 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « MODIFICATION »

Annexe

22. Le point 1 « **Article 2** » est approuvé au vote.
23. L'article 1 « MODIFICATION » est approuvé au vote.
24. L'article 2 « **ENTREE EN VIGUEUR** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

25. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
26. La motion est approuvée par 25 voix contre 16 voix et 2 abstentions.

PROJET DE LOI No. 2001 SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

27. M. Bomal Carlo, ministre des Finances et député d'Efaté, présente le Projet de Loi et en expose les motifs.
28. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, ne croit pas que cette taxe ne va toucher que les riches. Les diverses taxes augmentent. Il rejette ces augmentations qui toucheront tous les véhicules dont les transports en commun. Les associations des autobus et des véhicules roulant à Vanuatu appartiennent aux Vanuatuans. Les véhicules transportant les produits destinés aux marchés des villes augmenteront leurs prix. Ce seront les consommateurs qui paieront en fin de compte.
29. La séance, suspendue à 10h10, reprend à 10h40.
30. M. J. Tabi, député de Pentecôte, estime que le gouvernement devrait trouver d'autres sources de revenu pour l'aider à assurer les prestations de services auprès de la population. Il dit que l'augmentation des taxes ruinera aussi bien les riches

- que les pauvres, surtout ces derniers. Le député déclare que les politiciens sont eux-mêmes responsables de la carence de revenus et de l'instabilité qu'il y a actuellement à Vanuatu et ajoute qu'au début des années 90, le gouvernement avait quelques réserves mais qu'elles ont été utilisées de façon abusive. Il conclut en disant que le gouvernement devrait réparer les routes en zones rurales parce qu'il augmente la taxe routière.
31. M. Jimmy Imbert, député de Santo (rurale) demande des éclaircissements quant à l'augmentation des taxes parce qu'il estime qu'elle aura un mauvais impact sur l'industrie de transport, surtout les frais de transport qui sont déjà trop élevés. Il dit que l'augmentation des taxes ne contribue qu'à l'inflation.
 32. Le Ministre des Finances, Joe Bomal Carlo dit que la dernière augmentation de la taxe routière a eu lieu en 1993 et n'a pas tenu compte du taux d'inflation actuelle qui est de 2% et ajoute que cette augmentation tiendra compte du taux d'inflation actuelle.
 33. M. Keasipae Song, député de Tanna, dit que l'augmentation de la taxe routière va certainement entraîner l'augmentation des prix des produits locaux qui sont transportés par des taxis et moyens de transport publics dont les frais sont déjà très élevés. Il ajoute que l'augmentation n'encouragera pas la consommation des produits importés. Le député dit également que les petites gens qui sont les derniers maillons de la chaîne de consommation seront les victimes innocentes de cette augmentation de la taxe routière et demande au gouvernement de réparer les routes des îles puisqu'il veut augmenter la taxe routière.
 34. M. George Wells, député de Luganville, dit que si chaque député ou Ministre soutient les principes du Projet de Loi, il doit le soutenir avec une conscience claire et honnête parce qu'il estime que l'Association des taxis et autobus augmenteront automatiquement leurs frais, ce qui représente déjà un handicap dans l'industrie du transport avec le prix du carburant qui est aussi élevé. Il estime que les consultants au sein du gouvernement devaient conseiller quelque chose de mieux et conclut en disant que les employeurs se serviront de ces augmentations de taxe et n'offriront pas des postes bien payants aux employés locaux.
 35. M. James Bule, député d'Ambaé, estime que ces augmentations de taxe font souffrir davantage les gens surtout que les prix des produits locaux sont déjà très élevés. Il se demande si le Ministre responsable du salaire minimum a l'intention de revoir le salaire minimum actuel parce qu'il estime juste que le salaire minimum soit augmenté en fonction du coût de la vie actuel. Le député se dit certain que ces augmentations auront un grand impact sur les prix de produits de base locaux vendus au marché, ce qui va encourager les gens à consommer davantage les produits importés qui sont moins chers.
 36. Le Premier Ministre Edward Niapke Natapei explique que si le gouvernement n'augmente pas ces taxes, ce seront les produits importés qui seront davantage

- taxés ou ce seront les salaires mensuels des députés qui seront déduits de 22.000 vatu tous les mois ou il faut carrément imposer l'impôt sur le revenu pour palier à la carence actuelle. Il ajoute que notre économie dépend aussi bien de la conjoncture économique locale que mondiale et dit qu'il soutient les principes du Projet de Loi parce qu'il estime que le gouvernement n'a pas d'autres choix que celui d'augmenter les taxes.
37. M. Iaris Naunun, député de Tanna, estime que les consultants du gouvernement servent d'autres intérêts au lieu de servir les intérêts du gouvernement parce ce sont eux qui définissent les politiques d'orientation à prendre au détriment de notre population. Le député demande au gouvernement de trouver d'autres sources pour produire des revenus et éviter de rendre la vie aussi dure à la population.
38. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
39. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, estime qu'il appartient au gouvernement de trouver d'autres sources de recettes. Le gouvernement doit toujours maintenir les routes en bon état, en particulier en ville. Les divers niveaux d'administration n'assurent pas le bon état des routes. Il rejette donc ce projet de Loi. Il demande quelles sortes de routes doivent être entretenues dans le pays. Il se demande si les routes sont classées selon les diverses catégories. Le gouvernement doit garantir l'état des routes municipales, provinciales et nationales. Il demande au Ministre de préciser les diverses catégories de routes. Il faut décentraliser l'entretien des routes. La possession des routes n'est pas un luxe mais un droit. Des pays créent des routes à péage. Il demande au Ministre de ne pas avaler tout conseil. Il doit prendre ce qui est bon et laisser ce qui est mauvais. Il y a maintenant 20 ans que l'Etat profite sur les communes et provinces. Il appartient cependant au gouvernement de prendre une décision. Les taxes empêchent les fonctionnaires d'acheter des voitures. Le gouvernement doit prendre des initiatives. Le Parlement ne peut qu'étudier les initiatives. Il demande au Ministre de la Décentralisation d'intervenir sur la répartition des taxes routières.
40. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure que depuis 1998, le gouvernement lève des taxes. La répartition des taxes routière est un problème. Certaines provinces lèvent des taxes routières. Certains projets routiers sont financés par des bailleurs et les emprunts.
41. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère Lecture par 26 voix contre 21.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « MODIFICATIONS »

Annexe

Point 1 « Annexe 10 »

42. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande quel véhicule est régi le paragraphe 1) car l'augmentation est trop élevée.
43. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit qu'il s'agit de véhicules de luxe.
44. M. Sato Kilman, député de Malékula, estime qu'il faut une précision. Selon le PRG, il faut développer l'économie et les moyens de transport sont indispensables. Une taxe levée sera nuisible à l'économie.
45. M. Joe Bomal Carlo précise qu'il s'agit des camionnettes et camions.
46. Le Point 1 «ANNEXE 10 » est approuvé au vote.
47. L'article 1 «MODIFICATIONS » est approuvé au vote.
48. L'article 2 «ENTREE EN VIGUEUR » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

49. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une 2ème fois et approuvé.
50. La motion est approuvée par 22 voix contre 20.
51. M. Carlot Maxime, député d'Efaté, soulève le RI pour déclarer que ce ne sont pas 27 qui ont voté.
52. Le Président remet l'article au vote.
53. Le Secrétaire relit les mêmes résultats.

PROJET DE LOI No. DE 2001 PORTANT SUR LE REGLEMENT RELATIF A LA VENTE DES BOISSONS ALCOOLISEES (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

54. M. Joe Bomal Calot, ministre des Finances, présente le projet de Loi et en expose les motifs.
55. M. Barak Tamé Sopé, Chef de l'Opposition dit qu'il s'agit d'un nouveau projet de Loi d'augmentation de taxe. Le gouvernement va augmenter la taxation de l'enivrement des gens. Les clients, en particulier les hôtels et restaurants, seront

- urement touchés. L'économie sera touchée. La population ne consommera plus de boissons alcoolisées. De grosses sociétés comme Socometra ferment leurs portes. L'augmentation de taxes accentuera l'inflation. La majeure partie des boissons alcoolisées est consommée par les gens du pays et peu par les touristes. L'augmentation des taxes créera la vie dure à la population. Les députés seront rattrapés par leurs décisions. Le Ministère ne mérite pas son titre de ministère des Finances et de la gestion économique car la gestion est douteuse.
56. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que le centre appuiera le Projet de Loi car il n'affectera pas les zones rurales. Cependant, ce Projet de loi menacera l'industrie touristique. Il faut encourager la consommation du Kava qui est plus naturel.
57. M. S. Hakwa, député d'Ambaé, demande combien de personnes paient ces taxes. Il y a beaucoup de marchés noirs qui tournent parfois 24h sur 24. Seule, une partie de la population paie des taxes. Il s'étonne de voir que la municipalité lève des taxes sur des licences. Il demande s'il existe un contrôle sur la vente de boissons alcoolisées. Environ 50% de débits fonctionnent au noir. On risque de légitimer des activités illégales.
58. M. Joe Bomal Carlo dit que la Loi prévoit les heures et jours d'ouverture. C'est la Police qui doit vérifier qu'aucun débit ne doit pas fonctionner 24h sur 24.
59. M. B. Tabi, député de Pentecôte, dit que ce Projet de Loi va affecter l'industrie touristique. Les hôtels et restaurants souffriront et perdront des clients. Les personnes désirant tellement boire se mettront à boire de l'alcool à brûler ou d'autres produits nocifs pour leur santé.
60. M. Sato Kilman, député de Malékula, dit qu'il faut aussi bien gérer la Fonction publique et éviter des dépenses inutiles. Il demande de ne recruter que des experts de l'étranger.
61. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère Lecture par 22 voix contre 17 voix et 3 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION.

Article 1 « MODIFICATIONS »

Annexe

62. Le Point 1 « **Annexe 15** » est approuvé au vote.
63. L'article 1 « **MODIFICATIONS** » est approuvé au vote.
64. L'article 2 « **ENTREE EN VIGUEUR** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

65. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, propose que le Projet de Loi soit lu une 2ème fois et approuvé.
66. La motion est approuvée par 22 voix contre 17 voix et 3 abstentions.

PROJET DE LOI No. DE 2001 SUR LA BIÈRE (DROITS) (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

67. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, présente le Projet de loi et en expose les motifs.
68. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, constate une nouvelle augmentation fiscale. L'opposition rejette ce Projet de loi. Cette augmentation ne réduira pas le volume à consommer. Il craint de voir la multiplication des fabrications peu sûres des boissons alcoolisées par des particuliers. L'alcool à brûler se vend librement à Vanuatu. Les jeunes risqueront leur vie en consommant des boissons peu sûres. Cette augmentation affectera l'industrie touristique donc l'économie. Les gens boivent pour se distraire ou oublier leurs soucis. La taxation pourrait être dangereuse pour la brasserie donc pour l'emploi.
69. M. Keasipae Song, député de Tanna, estime que c'est toujours le consommateur final donc le petit peuple qui en souffrira. Il s'inquiète pour ses électeurs. Il reconnaît, cependant, que les soûlards endommagent les embellissements des villes ou routes. Il dit que le peuple subit sans savoir pourquoi. Il vaut mieux laisser le peuple se faire imposer des taxes.
70. La séance, suspendue à 15h30, reprend à 16h10.

QUESTIONS ORALES.

71. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande des renseignements les fonds de subventions accordées par le gouvernement chinois. Il demande également le nombre des demandes qui sont déjà soumises et le nombre des demandes que la province a déjà approuvées.
72. Le Ministre des Entreprises Vanuatuanes, Daniel Bangtor, confirme que le gouvernement a accordé deux subventions dont l'une est de 125 millions et l'autre de 110 millions et non pas en fonction de l'appartenance aux provinces. Il dit qu'il n'a aucune idée exacte des demandes déjà soumises par province mais il sait que le montant accordé suite aux demandes reçues dépasse déjà 110million de vatu. Quant au Fonds de développement des Coopératives, le Ministre dit qu'un

montant de 20 millions de vatu a déjà été accordé aux sociétés de coopératives dans l'archipel.

73. M. B. Tabi, député de Pentecôte, demande si le gouvernement pense encore à rénover les routes de Pentecôte et informe le Ministre concerné qu'à Pentecôte, les communautés ont déjà pris l'initiative de réparer elles-mêmes les routes. Il demande si le gouvernement peut trouver un moyen pour aider les communautés en question.
74. Le Ministre des T.P. dit qu'il verra si le gouvernement peut considérer la situation mentionnée par le député Tabi concernant sa circonscription électorale.
75. M. Irénée Bongnaim, député d'Ambrym, demande ce que le gouvernement pense des revendications d'arriérés des indemnités de la Force de Police. Il demande également si le Service des pompiers sera privatisé.
76. Le Ministre de l'intérieur, Joe Natuman, explique que le montant revendiqué actuellement est estimé à 110 millions vatu et les revendications datent de la fin des années 80 et ajoute que le Ministre des Finances et la Commission de la Fonction publique examinent ces revendications. Il dit que les revendications d'arriérés concernent surtout les indemnités d'intérim, les promotions et service à l'étranger et confirme que le gouvernement a déjà payé 60 millions en 1999 qui étaient prévus dans le budget. Quant à la privatisation du Service des Pompiers, le Ministre répond qu'il se peut que le Service en question soit privatisé mais que ce projet n'est qu'à l'étude pour l'instant.
77. M. Jimmy Willie, député de Port-Vila, demande des renseignements concernant la somme de 800,000 vatu payés à titre de location du terrain d'aviation de Norsup et qui a fait l'objet des agitations à l'aéroport. Il demande également si le paiement a été effectué suivant les procédures et le montant restant à payer aux revendicateurs.
78. Le Ministre des Terres, Sela Molisa, dit qu'une enquête est menée à cet égard et qu'il attend encore les résultats de l'enquête et confirme que le montant restant à payer est estimé à plus d'un million.
79. M. James Bule, député d'Ambaé, demande les raisons pour lesquelles la construction des bâtiments à Saratamata sur Ambaé n'a pas été achevée et si le gouvernement a l'intention de l'achever.
80. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, explique que la rénovation et la maintenance des routes sont, d'après le PRG, du ressort des Provinces.
81. M. Jimmy Imbert, député de Santo (rurale) demande où en est actuellement le projet de Moondragon à Big Bay sur Santo.

82. M. Sela Molisa, député de Santo (rurale), répond que le projet en question est toujours en cours de négociation et que la société concernée doit directement négocier avec les propriétaires coutumiers et adresser aussi sa demande au CIE (VFIA) pour préciser le domaine dans lequel elle souhaite investir. Le Ministre explique également que les clauses ou le contrat du bail ne sont pas conformes aux lois de Vanuatu d'après une décision de la Cour Suprême et qu'un autre contrat de bail doit être rédigé.
83. Le Chef de l'Opposition, Barak Tame Sope, demande s'il y aura une autre phase du projet de construction de route autour d'Efate et si le gouvernement a l'intention d'augmenter les salaires des fonctionnaires l'année prochaine vu le taux d'inflation actuel.
84. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que le gouvernement de Vanuatu négocie actuellement la troisième phase de construction de route autour d'Efaté avec le gouvernement japonais.
85. Le Premier Ministre dit que l'augmentation des salaires des fonctionnaires n'est pas prévue dans le budget de 2002 mais que le Conseil de révision des traitements de l'Etat n'a pas encore achevé son travail qui consiste à catégoriser les postes et fonctions afin de décider des salaires appropriés aux différents postes et fonctions.
86. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande également si le gouvernement a l'intention d'augmenter l'indemnité de cherté de la vie des fonctionnaires l'année prochaine.
87. Le Premier Ministre explique que les indemnités actuelles des fonctionnaires ont été décidées de façon exagérée par l'ancien gouvernement mais que le taux d'inflation a été pris en compte.
88. M. J. Thynna, député de Malékula, demande quand est-ce que le téléphone sera installé dans certaines zones privées de ce Service telles que l'Ecole Secondaire d'Orap sur Malékula.
89. M. Jacklyn Reuben Titek dit qu'il a pris note des soucis du député Thynna concernant l'installation de téléphone à Orap et qu'il verra ce qu'il peut faire.
90. M. Iaris Naunun, député de Tanna, demande s'il est vrai que les Vanuatuans résidant à Nouméa voteront dans la circonscription de Port-Vila et si la pierre précieuse qui est actuellement entre les mains de la Police sera envoyée en Australie pour qu'on évalue sa valeur.
91. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, répond concernant les résidents Vanuatuans de Nouméa, que ces derniers voteront dans les circonscriptions dans lesquelles ils sont inscrits et non nécessairement dans la circonscription de Port-Vila.

92. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que la pierre précieuse mentionnée par le député Naunun est encore entre les mains de la Police et que le gouvernement tente actuellement de trouver un évaluateur à Hongkong pour qu'il en détermine la valeur exacte.
93. M. J. W. Aru, député d'Ambaé, demande si le gouvernement a l'intention de revoir les prix actuels d'électricité et de téléphone à Vanuatu.
94. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit que le gouvernement négocie actuellement avec Unelco concernant la réduction des prix d'électricité sur Santo étant donné que l'électricité alimentant Luganville est générée par barrage hydraulique. Il ajoute que les prix d'électricité à Vila devraient être également réduits vu le prix du pétrole qui a baissé sur le marché mondial.
95. M. Jacklyn Reuben Titek répond concernant les prix du téléphone que le nouveau système qui sera prochainement mis en place par TVL permettra certainement une réduction des coûts des télécommunications à Vanuatu.
96. La séance est levée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE
DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.

MARDI 4 DECEMBRE 2001

PRÉSIDENT: M. Kalpokas Donald, député d'Efaté

PRÉSENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement ouvre la séance à 8h50.
2. M. Barnabas Tabi, député de Banks/Torres, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dépose au Parlement le rapport sur l'étude sur la révision de la décentralisation menée par la Commission de révision de la Décentralisation (CRD). [Voir Annexe]

PROJET DE LOI No. DE 2001 SUR LA BIÈRE (DROITS)
(MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE (suite)

5. M. Paul Telukluk, député de Malékula, rejette l'argumentation de la taxe sur la bière locale. Il estime qu'il vaudrait mieux promouvoir la bière Tusker. La hausse

de la taxe entraîne la hausse du prix de vente. Les recettes levées sont mal réparties dans le pays. Elles ne servent qu'à payer les fonctionnaires.

6. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère lecture par 24 voix contre 17 voix et 3 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 «MODIFICATION »

Annexe

7. Le Point 1 « **Annexe 1** » est approuvé au vote.
8. L'article 1 « **MODIFICATION** » est approuvé au vote.
9. L'article 2 « **ENTREE EN VIGUEUR** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

10. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, propose que le Projet de loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
11. La motion est approuvée par 24 voix contre 17 et 3 abstentions.

PROJET DE LOI No. DE 2001 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

12. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, présente le Projet de loi et en expose les motifs.
13. M. Morkin Steven, député de Tanna, demande quels sont les taux initiaux.
14. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, constate que le gouvernement actuel impose de nouvelles taxes partout de 5%. Il qualifie ces taxes de taxes mortelles. Les conserves très consommées à Vanuatu sont maintenant taxées. L'opposition rejette ce Projet de Loi. Il qualifie le Premier Ministre de champion de taxation. Il aura honte de mener une campagne électorale devant la population dont les aliments seront taxés. Tous les articles seront taxés, y compris les musiques du pays. Toutes les classes ou couches sociales seront durement touchées. Le gouvernement taxe nos électeurs mais doit expliquer la raison de ces taxes qui font augmenter les prix à la consommation. Ces taxes tuent l'économie alors que le gouvernement prétend lutter pour l'autosuffisance. Il voudrait mieux retourner

au système de troc mais ce système ne marchera pas avec les commerçants. Toute la population souffrira et viendra vers les députés.

15. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, dit que le gouvernement doit trouver de l'argent pour fournir des services à la population qui s'accroît trop vite. L'insuffisance des recettes nous conduira vers des destinations inconnues. L'ancien gouvernement a voulu renflouer les caisses avec les casinos mais cela n'a pas marché. Les objectifs de la TVA ne sont pas atteints. Depuis 1995, l'économie n'a pas augmenté ; la TVA ne peut augmenter qu'avec la croissance économique. Les obligations ne sont pas un moyen mais un danger. Le pays doit augmenter les taxes dès maintenant et réduire peu à peu l'écart des années à venir. Rien n'est gratuit sur cette terre.
16. M. Keasipae Song, député de Tanna, estime qu'il faut inclure dans la taxation la farine, le sucre, et tout produit importé en vue de réduire la consommation des produits industriels. Il faut taxer tout produit importé pour encourager la consommation des produits agricoles du pays. Il existe des chevaux à Tanna, Il n'est pas nécessaire d'en importer. Il faut imposer des taxes de façon à encourager la consommation des produits du pays.
17. M. James Bule, député d'Ambaé, apprécie les interventions précédentes. La levée des taxes est bonne mais, il faut éviter de sanctionner la population et l'industrie touristique. Par rapport aux autres destinations touristiques, Vanuatu devient de plus en plus cher. Ce sont le pays et les établissements d'accueil qui en souffriront. Ainsi au lieu d'augmenter les recettes, on les réduit. Pour rentrer à l'OMC, le pays doit répondre à certains critères mais ces nouvelles taxes montrent que le gouvernement actuel a pris une autre orientation. Il demande si ces taxes n'affectent pas les relations commerciales du pays.
18. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, soutient ces nouvelles taxes. Il reconnaît que les taxes affecteront l'économie, mais le gouvernement doit trouver les 240 millions de vatu prévus par l'ancien gouvernement. Au lieu de réduire les services de 240 millions de vatu, le gouvernement actuel veut maintenir les services en levant des taxes. L'ancien gouvernement a émis des obligations avec des étrangers et on a fait venir une pierre qui ne vaut rien. L'ancien gouvernement a emprunté 400 millions de vatu à la Banque de Réserve. Le gouvernement actuel ira dire à la population que les taxes sont imposées pour trouver de l'argent pour satisfaire les services et le développement économique. Tous les pays membres de l'OMC ou des zones de libre-échange imposent des droits de douanes jusqu'à un certain niveau.
19. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h40.
20. M. Iaris Naunun, député de Tanna, déclare que ce projet de Loi fera augmenter le droit d'importation d'environ 130 produits. Il se demande comment l'ancien Ministre des Affaires étrangères et Vice Premier-Ministre actuel a pu autoriser

- l'entrée de la pierre précieuse (rubis) dans le pays, surtout qu'elle n'a aucune valeur. Le député estime que Vanuatu devrait reconsidérer son statut de paradis fiscal et commencer à taxer les millions qui transitent chaque année dans le pays et ajoute qu'il reconnaît que Barak Tame Sope a fait l'effort en tentant de trouver d'autres sources de revenu.
21. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, déclare que son gouvernement n'a émis aucune obligation en faveur de M. Gosh parce que seule la Banque de Réserve a le droit d'émettre ces obligations. Il rappelle que Sela Molisa a, lui aussi émis une obligation pour un montant de 220 millions qui est toujours en arriéré jusqu'à présent et ajoute que la situation financière médiocre à laquelle le gouvernement fait face actuellement est due à la collecte de la TVA qui est également médiocre et non pas aux jeux sur Internet. Il demande également au gouvernement de ne pas plaindre M. Gosh, ni les amis et hommes d'affaires des membres de l'Opposition parce que les accusations portées contre eux ne sont pas fondées. Le député se dit d'accord avec les propos du député Naunun selon lesquels la pierre précieuse de M. Gosht devrait lui être rendue.
 22. Le Ministre de l'Intérieur, Joe Natuman, fait appel au R.I 34 (2) et dit que le Chef de l'opposition devrait seulement s'en tenir aux questions et commentaires.
 23. M. KILMAN Sato, député de Malékula, soulève un point de forme et explique que le paragraphe 2) de l'article 34 porte uniquement sur les questions et commentaires.
 24. M. SOPE T. Barak, Chef de l'Opposition, continue en disant que ces hausses du taux de taxe n'encourageront pas les investisseurs potentiels pour venir s'établir à Vanuatu. Il ajoute qu'elles encourageront seulement les hausses de prix.
 25. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, demande au gouvernement de reconsidérer sa façon de générer des revenus des véhicules y compris les exemptions accordées aux diplomates, ce qui rapporterait environ 800 millions à l'Etat si ces exemptions n'étaient pas accordées. Toutefois, il estime que le Parlement ou le gouvernement n'ont jamais adressé nos problèmes financiers aux sources. Il dit que l'opposition aurait fait la même chose si elle était au pouvoir et faisant face à la même carence financière au niveau du budget. Le député dit aussi qu'il ne voit aucun intérêt au fait que le gouvernement et l'opposition s'accusent quant à la faute de l'un et de l'autre.
 26. M. Serge Vohor Rialuth, vice-Premier ministre, insiste que l'augmentation des taxes est due à la carence de recettes non perçues dans le budget de cette année. Il ajoute que Vanuatu ne peut pas s'affilier à l'OMC à cause de son système fiscal actuel et que les augmentations approuvées par le Parlement actuellement ne sont que des mesures provisoires prises par le Gouvernement pour le budget de 2002. Le Ministre se dit également sur l'idée de reconsidérer le système fiscal local, le statut du paradis fiscal et le centre financier de Vanuatu et estime que tous les

- arguments émis lors du débat des Projets de loi précédents ne sont que des propagandes politiques. Il conclut en disant que l'ancien gouvernement avait peur de taxer les riches et qu'il a quitté le gouvernement Sope à cause de ses politiques et attitudes douteuses.
27. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h15.
 28. M. Serge Vohor Rialuth, vice-Premier ministre, insiste que ce ne sont pas de nouvelles taxes. Elles existent au temps du gouvernement du Vanuaku Pati. Elles ont été annulées puis réintroduites. Le gouvernement doit trouver des sources de recettes. Les taxes indirectes disparaîtront à l'avenir. L'ancien gouvernement a du mal à trouver des sources de recettes pour financer les services. Les lettres de garantie n'ont pas été remises à cause d'absence juridique. La définition de la TVA varie pour les francophones et anglophones. Le fait de faire venir le rubis fait partie de la recherche des recettes sans imposer ou augmenter des taxes. Il dit qu'il n'a jamais vu le rubis. L'imposition indirecte n'est que provisoire. Il est facile d'accuser quand on est dans l'opposition.
 29. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, répète que les taxes ne sont pas bonnes pour l'économie. Il regrette de dire que l'assiette fiscale est trop étroite. Selon l'article 40 du règlement intérieur pour déposer le document des lettres de garantie.
 30. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, soulève le R.I pour dire cette affaire est devant le tribunal.
 31. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, assure ne pas être au courant de l'affaire au tribunal. Il veut appuyer sa déclaration. Il demande la décision du Président.
 32. Le Président lit l'article 34 du R.I.
 33. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dépose donc le document et le lit. Le document porte sur les lettres de garantie octroyées à M. Gosh. Le montant s'élève à 2 millions de dollars américains. L'introduction de la TVA est l'élargissement de l'assiette fiscale. Les taxes contribuent à la levée des recettes. Il reconnaît avoir signé des emprunts dont celui du Parlement, des quais ainsi que d'autres emprunts. Il reconnaît que le débat sur les taxes doit être constructif. Il faut répondre aux demandes de services à la population.
 34. M. Joe Bomal, ministre des Finances, Carlo assure que de plus en plus d'animaux vivants seront importés. Il faut étudier. Les avantages et inconvénients du statut de paradis fiscal. Le gouvernement ne pourra pas accorder des hors-taxes sur les véhicules. L'affaire des lettres de garantie se jouera d'ici le 15 décembre 2001.

35. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que la lettre de garantie devait concerner M. Gosht qui voulait accorder un emprunt. La lettre de garantie n'est valable qu'en contre partie d'un emprunt. Comme il n'y a pas d'emprunt il ne bénéficiera d'aucune lettre de garantie. Les lettres de garantie existent depuis longtemps. Le gouvernement doit trouver des recettes. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni émettent des lettres de garantie valant des milliards. Tonga vend des passeports pour 5 millions de dollars, les pavillons de complaisance sont pareils, l'Australie délivre des passeports. Ce n'est pas 2 millions de dollars qui vont mettre Vanuatu en faillite. La garantie sur Belmol entre dans le même cadre. Le document de Sela Molisa est nul et non avenu.
36. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, explique que la lettre de garantie est cessible et divisible. Le pays perd la confiance des investisseurs.
37. M. Paul Telukluk, député de Malékula, reconnaît qu'il faut trouver des fonds pour financer les services publics. Il reconnaît que ces taxes ont été supprimées et remplacées par la TVA. Maintenant ces taxes sont réintroduites en plus de la TVA. Le gouvernement doit étudier d'autres sources de recettes. Le PRG a été conçu pour réduire les fonctionnaires mais c'est le contraire qui s'est produit. Il faut réduire dans tous les domaines, y compris le nombre de députés. Au lieu de chercher d'autres sources de recettes. La population souffrira.
38. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répète que le contrôle de prix sera rétabli. M. Paul Telukluk doit lui expliquer d'autres moyens pour renflouer les caisses publiques. Les lettres de garantie sont permises mais elles doivent être approuvées par le Parlement.
39. Le Projet de Loi est approuvé en 1ère Lecture par 25 voix contre 18 et 4 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « **MODIFICATIONS** »

Annexe

Modification 1 « L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT CONJOINT No. 52 DE 1975 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUNE A L'IMPORTATION

40. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si les chiffres des codes 2208.4030 et 2402.9000 sont exacts car l'écart est trop important.
41. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, reconnaît que le chiffre du Code 2208.4030 est faux mais il doit vérifier avec les techniciens.
42. La séance, suspendue à 15h15, reprend à 15h45.

43. Le Ministre des Finances, Joe Bomal Carlo, répond que l'augmentation concernant l'article 2402.9000 est correcte et annonce un autre changement à la modification 3 consistant à remplacer (a) par (b).
44. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande si les articles exempts de droits d'importation sont vraiment exemptés.
45. M. Paul Telukluk, député de Malékula, constate que les articles 2207.2000 et 2208.3010 font l'objet d'une augmentation énorme et demande le nom des articles en question.
46. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que les articles exempts de droits d'importation sont au taux nul mais que les taux de droit les concernant seront augmentés pour la première fois cette année. Il ajoute que les articles dont les codes ont été soulevés par Telukluk sont la cigarette et le Whisky.
47. La Modification 1 « L'ANNEXE 1 DU REGLEMENT CONJOINT No. 52 DE 1995 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION (LOI CADRE) » est approuvée au vote.
48. La Modification 2 « ANNEXE III (ALINEA (b) DE LA CLAUSE X.1) » est approuvée au vote.

Modification 3 « APRES CLAUSE X.1 DE L'ANNEXE III »

49. M. Sato Kilman, député de Malékula, estime que le pouvoir discrétionnaire du directeur pour décider de l'exemption à accorder laissera libre cours à la corruption.
50. M. Daniel Bangtor, ministre du PRG, explique que le Directeur des Douanes peut seulement décider des exemptions après autorisation du Conseil des Ministres.
51. La Modification 3 « APRES CLAUSE X.1 DE L'ANNEXE III » est approuvée au vote.
52. L'article 1 « MODIFICATIONS » est approuvé au vote.
53. L'article 2 « ENTREE EN VIGUEUR » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

54. Le Ministre des Finances, Joe Bomal Carlo, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.

55. La motion portant approbation finale du Projet de Loi en deuxième lecture est adoptée par 25 voix contre 16 avec 4 abstentions.
56. La séance est levée à 16h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

MERCREDI 5 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald KALPOKAS, Député d'Efaté

PRESENT:

ABSENT:

SIEGE VACANT :

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 14h 16mn..
2. M. Iarris NAUNUN, Député de Tanna dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No DE 2001

PREMIERE LECTURE

4. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, présente le Projet de Loi en livrant son discours budgétaire. (document ci-joint)
5. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, remercie le Ministre des Finances pour son discours qu'il trouve très clair et détaillé et admet les propos du Ministre selon lesquels le pays a une situation financière médiocre due à la carence des recettes collectées, à la récession mondiale et aux facteurs aussi bien locaux qu'extérieurs. Il se dit d'accord également sur les priorités du gouvernement qui sont l'Education, la santé et l'Agriculture et estime que le gouvernement devrait constituer quelques réserves suffisantes pour faire face aux éventuelles catastrophes naturelles ou dépenses imprévues. Il dit que l'opposition craint que la hausse des taxes n'empêche la relance de l'économie. Il reconnaît que la

population croit trop vite. Il regrette que l'Opposition ne participe pas à la CBC car pour créer de la stabilité. Il faut réviser la constitution pour réduire les reversements des gouvernements. Les divers remèdes appliqués jusqu'à présent n'ont rien donné de positif. Il félicite le Ministre des Finances de son allocution. Il reconnaît qu'il faut miser sur l'agriculture qui sera la clé de l'autosuffisance économique.

6. M. Vincent. Boulekone, député de Pentecôte, déclare que c'est la première fois que le centre répond au discours du Ministre des Finances. C'est la conséquence de la réforme. Il est d'accord avec le Ministre des Finances. Il reconnaît que l'assiette fiscale est étroite. A son avis, il faut développer d'autres secteurs économiques dont le tourisme ou l'agriculture. Il insiste qu'il faut accorder de la priorité à la population rurale pour qu'elle puisse survivre économiquement et participer au développement économique. Il apprécie l'initiative de négocier avec la BAD pour obtenir un emprunt pour le développement des routes et autres infrastructures dans les îles. Cet emprunt permettra de réduire les demandes des députés sur les infrastructures en milieu rural. Le gouvernement a toujours bien entretenu les routes urbaines au détriment de la population rurale qui compose plus de 80%. Il faut créer un organisme pouvant permettre d'aider la population en matière économique. Tout développement se fait sur terre. Heureusement le Parlement a déjà approuvé la loi sur les tribunaux des terres coutumières. La révision de la constitution permettra au pays de passer un nouveau tournant. Il y aura plus de stabilité qui facilitera des développements dans les domaines.
7. M. Iaris.Naunun, député de Tanna, propose une motion pour suspendre le R.I.
8. Le Président répond par la négative et demande au Ministre des Finances s'il désire présenter le Projet de Loi des Finances.
9. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répond négativement.
10. La séance est levée à 15h55.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

JEUDI 6 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald Kalpokas, député d'Efaté

PRESENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance a 8h40.
2. M. Jimmy Imbert, député de Santo (rurale) dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. Le Chef de L'Opposition fait appel au R.I et rappelle que cette session est la dernière session de cette législature, et demande s'il est possible d'approuver les procès-verbaux.
5. Le Président rassure le député Sope que les procès-verbaux seront prêts et ils seront approuvés au cours de cette session.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No. DE 2001

PREMIERE LECTURE (suite)

6. Le Ministre des Finances, Joe Bomal Carlo dit qu'il y aura quelques petits amendements et propose que le Projet de Loi soit examiné en première lecture.

7. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que le montant total actuel qui est de 9,114,709,000 vatu passera à 9,218,709,000vatu.
8. M. Barak Tambe Sope, Chef de l'Opposition, déclare que les membres de l'opposition ne font pas partie de la Commission de Révision de la Constitution parce qu'ils estiment que la commission n'a pas été correctement établie. Il dit toutefois que l'opposition votera pour le Projet de loi de Finances, du fait que les montants y sont inclus serviront à financer les prestations de services destinés à la population mais que les députés seront libres d'exprimer leurs points de vue lors de l'examen du Projet de loi en commission plénière et qu'ils voteront en fonction de leur conscience.
9. M. Keasipae Song, député de Tanna, dit que le Parlement se doit d'approuver le budget pour que les services soient assurés auprès de la population et ajoute que le gouvernement a procédé aux augmentations des taxes pour arranger sa situation financière actuelle. Il se demande comment le gouvernement peut bien faire des économies puisqu'il a procédé au licenciement dans le cadre de la réforme mais que cela n'a été qu'une mesure vaine du fait qu'il a en même temps procédé au recrutement du personnel au salaire élevé au sein de la Fonction publique. Le député estime que le système de mandat qui est actuellement adopté par le Service des Finances est une entrave à la prestation de services à la population. Quant au Conseil des Chefs coutumiers, celui-ci se dit déçu de voir que le montant des crédits budgétaires affectés au Conseil est insuffisant étant donné le rôle important qu'il joue pour le maintien de l'ordre dans le pays. Le député dit, quant à l'agriculture, que le gouvernement ne fait que des éloges stériles à ce sujet parce qu'il considère l'agriculture comme un domaine prioritaire mais il n'augmente pas les crédits budgétaires qui lui sont affectés.
10. Le Premier Ministre, Edward Nipake Natapei, dit que l'augmentation du budget annoncée par le Ministre des Finances servira à payer les indemnités de fin de mandat des députés à la fin de leur mandat en 2002.
11. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, remercie les Membres de L'opposition pour leur soutien bien qu'ils auront chacun des opinions différentes à exprimer et promet que le gouvernement adoptera certaines mesures en vue d'économiser et dont certaines seraient de rendre à deux le nombre des conseillers politiques de chaque Ministre, de fusionner des unités en service et de centraliser les différents systèmes de mandat adoptés par le Service des Finances. Le Ministre dit que c'est une mesure qui permet de bien contrôler les dépenses et biens du gouvernement.
12. M. Sato Kilman, député de Malékula, regrette de voir que les caractères des volume 11 du budget sont à peine lisibles et souhaite voir que les crédits budgétaires approuvés par le Parlement soient utilisés pour les activités et programmes prévus au budget et non pas pour des activités non budgétisées. Il reconnaît que le budget proposé reflète les recommandations du sommet national

du PRG mais fait remarquer qu'il n'y a aucune mention du Conseil de Rémunération des traitements de l'Etat dans le budget. Il se dit également sûr et certain que le problème de la main d'œuvre auquel le C.J.E fait face chaque année n'est pas prêt d'être réglé l'année prochaine. Le député continue en demandant les initiatives pris par le gouvernement pour développer notre économie parce qu'il estime que les fonds accordés par le gouvernement chinois pour le développement des coopératives n'ont pas été correctement gérés. Il fait également appel au gouvernement pour lui demander s'il peut économiser un peu quant à la consommation du carburant parce qu'il estime qu'il y a toujours l'utilisation abusive des véhicules de fonction.

13. M. Maxime Carlot, député de Port-Vila, remercie le Ministre des Finances pour son allocution budgétaire qu'il trouve excellente. Il estime par contre que le montant du budget pour l'an 2002 est insuffisant pour financer les services et programmes de développement car il serait plutôt d'accord avec un budget de 11 à 15 milliards de vatu. Concernant l'agriculture qui est un domaine prioritaire pour le gouvernement, le député estime que le gouvernement devrait trouver des marchés aussi bien locaux qu'extérieurs où écouler les produits agricoles locaux au lieu de perdre du temps et de l'argent à organiser des foires agricoles. Il accuse les consultants étrangers pour leurs conseils qu'il estime incorrects et inadéquats du fait qu'ils constituent une entrave ou frein au développement économique du pays. Le député demande aussi les raisons pour lesquelles les aéroports internationaux de Pékoa et de Tanna ne sont pas encore en mesure d'accueillir de grands nombres de touristes. Il conclut en disant que le programme de réforme tant attendu n'a rien amélioré au niveau de la situation financière, sociale et économique de Vanuatu. Il approuve que les divers services administratifs doivent être regroupés. Le petit peuple n'a pas droit à la justice. Il faut augmenter le budget de l'avocat public. Le gouvernement a créé le Bureau du Médiateur qui s'est beaucoup développé. Il regrette de voir que le bureau de l'avocat public ne l'est pas. La Réforme n'a pas prévu un budget réel qui permette des compréhensions meilleures. Il faut arrêter des planifications inutiles et longues.
14. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h45.
15. M. Willie Posen, ministre de la Jeunesse, soutient le Projet de Loi. Il veut donner des explications dans le domaine de l'Agriculture. Dans toutes les grandes réunions, les agents du gouvernement disent que l'agriculture est une priorité. Il est bon de tenir toute sorte de discours mais il faut mettre en pratique ce qu'on dit. L'ancien gouvernement a approuvé l'organisation de la foire agricole et la déclaration de 2001, année des aliments du pays. Son Ministre trouve difficile d'appliquer les mesures prévues par le gouvernement. Malgré un personnel réduit, le Ministre a réalisé beaucoup de projets utiles.
16. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, regrette que les écritures soient trop petites. Le gouvernement ne peut emprunter à la Banque centrale que jusqu'à 400 millions de vatu, sous forme d'obligations. Les négociations sont en cours pour

- ouvrir le ciel de Vanuatu pour promouvoir l'industrie touristique. Actuellement, Air Vanuatu a le monopole. Il y a plus de fonctionnaires et plus de dépenses salariales. Beaucoup d'agents sont employés à titre temporaire. De plus en plus de postes de conseiller sont occupés par de Vanuatuans. Au Ministère des Finances, il n'y a plus qu'environ 6 conseillers étrangers dont des Japonais qui suivent le projet de route autour d'Efaté.
17. M. Jimmy Nicklam, député de Tanna, félicite le Ministre des Finances. Il remarque que l'économie a accru de 0.5%. Il s'inquiète en lisant l'exposé budgétaire. Le Parlement devrait étudier la façon de dépenser les fonds affectés à chaque Service. Il demande quel travail fait tel ou tel service administratif pour justifier le budget affecté. Le gouvernement devrait à l'avenir fixer ses priorités afin d'établir les grandes sources de recette et les grandes destinations des dépenses. La santé et l'éducation dépensent beaucoup d'argent. Il faut investir dans les services qui font beaucoup d'argent. Il faut trouver des moyens pour aider la population à vendre leurs produits. Les conseillers techniques doivent trouver comment écouler les produits agricoles. Il faut trouver des marchés. Le gouvernement doit réduire drastiquement des dépenses peu utiles. Il cite l'exemple des véhicules qui consomment inutilement des carburants. Il vaut mieux vendre tous les véhicules de fonction. Les fonctionnaires doivent se sacrifier.
 18. M. Iaris Naunun, député de Tanna, soutient le Projet de Loi. Il reconnaît que l'économie du pays dépend de l'économie mondiale. Les exposés budgétaires ne mentionnent pas qu'il faut payer les frais judiciaires et indemnités diverses. Le gouvernement doit être sérieux. Ce budget servira sûrement à financer les versements de gouvernement. Le gouvernement de 11ans a dépensé de l'argent sur le café de Tanna, cacaoyère de Malakula et le projet d'élevage de Belmol. Le gouvernement a été ou et n'a pas vu le marché du bétail en Indonésie. Tonga et Samoa ont exporté des produits agricoles. Il invite les députés à aller voir la foire au marché de Port-Vila. Avant, l'indépendance, Tannacol a exporté en Nouvelle-Calédonie. Avec l'aide du gouvernement, Tanna peut produire des denrées agricoles. Les Iles du nord ont produit peu de cacao et coprah faute d'aide financière. Les Ministres gaspillent des fonds publics pour voyager inutilement. Le Parlement doit faire un rapport sur les voyages à l'étranger. Les Ministres passent parfois un mois à l'étranger. Il demande à Edward Nipake Natapei de réduire les voyages à l'étranger.
 19. M. Willie Oli, député d'Epi, soutient le Projet de Loi. Il reconnaît que le nombre des fonctionnaires est important et absorbe trop de fonds. Le gouvernement étudie actuellement comment réduire le nombre de fonctionnaires. Certains services seront regroupés pour réduire les dépenses. Il dit que des rapports seront distribués par le sommet mais, ils n'y sont jamais allés.
 20. La séance est suspendue à 11h30 et reprend à 11h40.

21. Le Vice-Premier Ministre dit que les propos du Chef de L'opposition et ceux de ses membres montrent clairement qu'ils ne font pas partie de la majorité et ajoute concernant le marché où écouler les produits agricoles locaux que le gouvernement a déjà trouvé un marché à l'étranger mais qu'il n'a jamais été Ministre d'un gouvernement. Il informe le député susmentionné que la Nouvelle-Zélande a cessé d'importer des taros de Samoa et que ce marché reste à exploiter à l'avenir. Le Ministre dit aussi que le marché extérieur de la viande bovine reste toujours prometteur et que les fermiers locaux doivent être encouragés à l'exploiter davantage. Il conclut en disant que toutes les interventions faites jusqu'à présent ont toutes une connotation politique surtout qu'on est à quelques mois des élections générales.
22. M. Paul Telukluk, député de Malékula, remercie le Ministre des Finances pour son discours budgétaire selon lequel il y aura un budget équilibré mais il estime que le montant des crédits alloués reste insuffisant. Il estime que les initiatives au développement devraient être reconsidérées parce que les services assurés jusqu'à présent n'ont jamais été profitables pour la population rurale, ce qui a fait stagner et baisser le niveau de vie. Le député ajoute que l'Etat devrait penser à faire des économies en réduisant son effectif, le nombre de ministres, le nombre de conseillers politiques et certains voyages à l'étranger aussi bien que la consommation du carburant par les véhicules de fonction. Il estime que le gouvernement devrait également penser à minimiser les coûts dans ses sociétés parapubliques grâce à la réduction des salaires et indemnités de présence des membres de conseils d'administration. Il conclut en disant que nous ne pouvons assister nos chefs et fermier locaux qu'après avoir fait des économies.
23. Le ministre des Affaires étrangères, Jean Alain Mahé, dit que son Ministre a négocié avec la Nouvelle-Calédonie, les liaisons internationales entre la Nouvelle-Calédonie et Vanuatu. Il dit qu'il a également négocié avec le gouvernement japonais pour qu'il puisse assister les populations rurales pour certains projets. Le Ministre regrette de voir le député Naunun se soucier de la stabilité politique alors qu'il est lui-même responsable du renversement de l'ancien gouvernement du fait qu'il a quitté le gouvernement pour aller se joindre à l'opposition. Il estime que le député Naunun tente seulement de gagner davantage de soutien politique surtout à l'approche des élections générales.
24. Le ministre de la Santé, Clement Leo, estime que les propos du député Telukluk ne sont que des propagandes politiques et que les mesures mentionnées par ce dernier ont déjà été prises par le gouvernement actuel. Il estime que certains commentaires ne sont que des répétitions et appuyé pour Allan Nafuki, il propose que le Projet de Loi soit mis aux voix.
25. La séance suspendue à 14h45 reprend à 15h10.
26. La motion portant approbation du Projet de loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « Affectation »

27. Le Président demande à l'assemblée d'étudier d'abord les recettes prévisionnelles du budget de 2002.
28. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande s'ils peuvent poser des questions sur les recettes prévisionnelles.
29. Le Président répond que des questions peuvent être posées sur les recettes prévisionnelles.
30. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, estime que le montant de 2.000.000 vatu produit par le Bureau électoral ne tient pas compte des élections générales de 2002 et demande des éclaircissements quant au montant exact que peut générer le Bureau électoral.
31. Le Ministre des Finances, J. Carlo, dit qu'il ne sait pas exactement d'où viendront les 2.000.000 vatu mais qu'il sait que l'UE accordera un montant de 2.000.000 vatu au Bureau électoral pour financer les élections générales de 2002.
32. M. Paul Télukluk, député de Malékula, demande si les recettes perçues sur le permis de travail et le permis de séjour connaîtront une augmentation.
33. M. Joe Bomal, ministre des Finances, Carlo dit que les recettes perçues sur le permis de travail et le permis de séjour resteront inchangées.
34. M. Keasipae Song, député de Tanna, rappelle que le droit de candidature qui est actuellement de 100.000 vatu par candidature a été pris en compte dans les recettes prévisionnelles et estime que les recettes prévisionnelles de ce Bureau ne reflètent pas du tout la réalité.
35. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, repose sa question concernant les recettes prévisionnelles qui est actuellement de 100.000 de vatu par candidat.
36. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit qu'il n'a aucune idée précise des recettes prévisionnelles du Bureau électoral mais qu'il sait que l'UE financera l'organisation des élections générales de 2002 à hauteur de 2.000.000 de vatu.
37. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que le montant de 2.000.000 de vatu n'est qu'un montant estimatif mais que le montant réel des recettes que produira le Bureau électoral excèdera le montant de 2 millions de vatu.

38. M. Maxime Carlot Korman, député de Malékula, se plaint de ne pouvoir lire les textes dont les caractères sont trop petits. Il veut savoir qui va financer les élections législatives et s'il y a un accord international qui entraînera des observations par l'ONU. Il demande pourquoi les élections ne sont pas financées pas les fonds publics. C'est un poste ouvert aux ingérences étrangères après 21 ans d'indépendance. Les élections législatives relevant de la compétence de l'Etat souverain de Vanuatu. Il faut prévoir les droits des candidatures proportionnellement au nombre de sièges.
39. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, assure que chaque candidat élu verse 50.000 vatu. Il vaut mieux maintenir les chiffres. Le budget des élections s'élève à 25 millions de vatu.
40. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure qu'il répondra à Paul Télukluk plus tard et corrige les chiffres des prévisions du Service de la Géologie et des Mines.
41. M. Steven Morkin, député de Tanna, demande où sont prévues les dividendes des sociétés publiques. Il constate des erreurs de chiffres.
42. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, corrige les chiffres.
43. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, demande si les corrections seront prises en compte dans le total.
44. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, demande une suspension pour vérifier les chiffres.
45. La séance est levée à 15h45.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001**

VENDREDI 7 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald Kalpokas, député d'Efaté

PRESENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h 45mn.
2. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit la prière.
3. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, fait appel au R.I pour rappeler qu'il n'y avait pas de quorum lorsque le Président a ouvert la séance.
4. Le Président déclare qu'il y avait quorum avec la présence de 27 Membres
5. Le President du Parliament annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No. DE 2001

EXAMEN EN COMMISSION PLENIERE (suite)

6. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, déclare que le budget reflète l'état actuel de préparation des revenus et dit également que l'UE financera les élections générales de 2002 en signe de son soutien en faveur de la démocratie dans le monde. Quant à la gratification des députés, celui-ci dit qu'elle est prévue dans le

budget parce que la législature actuelle vient à son terme. Il apporte quelques corrections à certains montants du budget.

7. M. Morkin Stevens, député de Tanna, demande le code auquel figurant les dividendes payés à l'Etat par l'Unelco, la société Telecom Vanuatu et la Banque de la Réserve.
8. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que seules les sociétés qui font des bénéfices paient des dividendes à L'Etat.
9. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande si les recettes perçues pour le permis de travail et celles du permis de séjour connaîtront une augmentation.
10. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que le montant qui figure dans le budget concernant les deux permis n'est qu'un montant prévisionnel car certains étrangers paient leurs deux permis alors que d'autres ne les paient pas.
11. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande au Ministre Carlo de répéter les corrections apportées au Code du Ministre des Terres.
12. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande pourquoi les dividendes payées par la société Ifira Wharf Stevedoring ne figurent pas dans le budget.
13. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que le montant de 15.000.000 vatu du Ministère des Terres doit être porté à 20.000.000 vatu. Quant aux dividendes payées par IWS, celui-ci dit qu'il ne sait pas le code auquel figure les dividendes en question mais qu'il se renseignera.
14. La motion portant approbation du montant total des recettes prévisionnelles de 7.337.733.602 vatu est approuvée à l'unanimité.
15. M. Vincent Boulékone, député de Pentecôte, demande des explications supplémentaires concernant le budget non équilibré tel qu'annoncé par le Ministre des Finances.
16. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que le budget sera déficitaire mais avec les fonds d'aide on aura en budget équilibré.
17. M. Morkin Stevens, député de Tanna, estime que le montant alloué aux PIG devraient être aussi débattus.
18. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que les fonds alloués aux PIG ne doivent pas être débattus.

DEPENSES PREVISIONNELLES

19. Le Code 01 « **Président de la République** » est approuvé à l'unanimité.

Code 02 « Parlement »

20. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit de porter le Montant de 259,000,000vatu à 363,143,000 vatu.

21. M. Morking Steven, député de Tanna, demande au Ministre Carlo de répéter les corrections apportées.

22. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande également au Ministre des Finances de répéter les montants faisant l'objet de la correction.

23. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que le montant total du budget est correct et que seuls les montants de certains codes doivent être corrigés.

24. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande pourquoi les gratifications des députés ne figurent pas dans le budget.

25. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique que le Projet de Loi de Finances a été distribué quatre semaines à l'avance et qu'entre-temps il y a eu des modifications au niveau des montants.

26. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, estime que le montant de 104 millions servant aux gratifications des députés devrait figurer dans le budget.

27. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande si le Parlement aura un conseiller juridique en 2002.

28. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que même s'il y a augmentation au niveau du budget du Parlement, de budget ne couvre pas le recrutement d'un conseiller juridique.

29. M. Keasipae Song, député d'Ambaé, estime que les fonds alloués au code 02 DA ne suffisent pas pour couvrir toutes les activités prévues dans le narratif budgétaire.

30. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, déclare que les montants alloués au Code 02 DA sont corrects.

31. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande les raisons de l'augmentation des fonds alloués au Code 02 DC.

32. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, explique qu'il n'y a aucune augmentation au niveau du code en question mais que le montant alloué audit

code couvre les allocations de député dont chaque député a droit à 1,2 millions de vatu chaque année.

33. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, se demande pourquoi les députés ne perçoivent pas leur allocation qui est de 1,2 millions chaque année, alors que ces allocations sont prévues tous les ans dans le budget.
34. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que cette année, l'allocation des députés n'est que de 421000 vatu à cause des augmentations salariales récentes des députés mais que le gouvernement actuel tente de l'augmenter à 800.000 vatu.
35. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si le Secrétariat du Parlement peut installer des lignes directes privées de téléphone dans chaque bureau des députés, ce qui permettra d'économiser au niveau des coûts.
36. M. Keasipae Song, député de Tanna, estime que les fonds alloués au Code 02 CA sont insuffisants alors qu'ils devraient être augmentés pour permettre un meilleur débat radiodiffusé ou télévisé.
37. Le Code 02 « Parlement » est approuvé à l'unanimité.

Code 03 « Bureau du Médiateur »

38. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, estime que le Bureau du médiateur est une institution très coûteuse dans la mesure où il emploie un effectif d'un nombre très élevé et dépense d'énormes sommes tous les mois rien que sur le loyer. Il demande également pourquoi la Nouvelle-Zélande et l'Australie accordent autant de fonds à cette institution.
39. M. Iaris Naunun, député de Tanna, demande s'il est nécessaire d'avoir un Bureau du médiateur et si les dépenses qu'il encoure sont aussi nécessaires. Il rappelle que le pays a bien passé onze ans sans médiateur.
40. Le Premier Ministre répond que le Bureau du médiateur est nécessaire d'après la constitution et ajoute que le Bureau en question a également besoin du personnel et des fonds pour entreprendre ses activités. Il dit qu'il ne sait pas le nombre exact de rapports publiés par ce dernier et admet que le loyer du bâtiment abritant le Bureau du médiateur est trop cher mais qu'il ne peut pas être délogé de là pour l'instant.
41. M. Paul Telukluk, député de Malékula, se plaint du fait que les rapports du Médiateur ne sont publiés qu'en anglais et non pas en français.

42. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, estime que le Bureau du Médiateur devrait défendre davantage le multilinguisme. Il dit que le Bureau ne doit pas avoir des excuses vu la somme énorme qui lui est accordée chaque année.
43. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande combien le médiateur et son bureau dépensent et gagnent chaque mois et chaque année. Le médiateur doit déclarer ses revenus. Le relevé des revenus du médiateur doit être soumis au Parlement.
44. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure que les rapports du médiateur sont de plus en plus en bichlamar.
45. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, assure que les agents du bureau sont fixés par la Fonction publique. Le directeur du Bureau gagne 1,3 millions de vatu et le médiateur gagne 1,6 millions de vatu par an.
46. Le Code 03 « Bureau du Médiateur » est approuvé au vote.
47. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h45.

Code 04 “ Malvatumauri”

48. M. Keasipae Song, député de Tanna, estime que le budget de 10 millions ne suffisent pas aux activités des Chefs. Le montant ne justifie pas ce qui est déclaré dans l'exposé budgétaire. Les activités doivent se développer au-delà de l'état actuel. Les Chefs doivent travailler. Les Chefs doivent se comporter en Chefs à jouer leur rôle. Ils doivent prendre du Kava et respecter les règles coutumières durant les cérémonies.
49. M. Morkin Stevens, député de Tanna, demande à quoi servent les 600,000 vatu.
50. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, ne peut répondre.
51. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, précise qu'il s'agit des frais d'entretien des biens. Il est d'accord avec l'intervention de Keasipae Song. Il reconnaît cependant que les Chefs travaillent beaucoup. Le conseil des Chefs de Tanna rédige déjà ses règlements régissant les litiges fonciers. La Loi sur les tribunaux fonciers coutumiers permettra aux Chefs de mieux travailler. Une autre Loi viendra renforcer leur statut et les règles.
52. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, constate que le budget ne change pas. Beaucoup de Chefs viennent vivre en ville et dépassent en nombre ceux d'Efaté. On ne sait pas comment les Chefs vivant en ville se classent dans la société. Il cite l'exemple des Chefs de Paama vivant à Port-Vila interdisant le port du pantalon aux filles et femmes du quartier de Seaside. Il se demande si le Malvatumauri Leur donne ce droit.

53. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que le Malvatumauri est un corps Constitutionnel. Son budget est inférieur à celui du Service des Affaires féminines alors que ce service n'est pas prévu par la Constitution.
54. M. Maxime Carlo, député de Port-Vila, demande au Ministre des Finances d'augmenter le budget du Malvatumauri. Ce corps contribue beaucoup à l'ordre public. Le Président du Conseil a promis d'entendre les activités des chefs devant le Conseil du Vaturisu. Les vrais chefs doivent agir comme chefs. Des chefs ne doivent pas introduire les règles de leurs îles en ville. Trop de personnes se font chefs en ville sans l'avis du Malvatumauri. Pour avoir plus de pouvoir, le Conseil National des Chefs doit avoir plus d'argent. Durant les cérémonies coutumières les chefs doivent s'habiller de façon traditionnelle. Il faut arrêter les chefs de créer des règles artificielles et non fondées. Le kava de réception ne doit pas être servi dans une théière.
55. M. Paul Telukluk, député de Malékula, soutient l'idée de Maxime Carlot Korman. Il veut augmenter le budget à 12 millions de vatu.
56. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, soulève le R. I pour dire qu'il ne peut pas proposer une motion pour augmenter le chiffre.
57. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande à Joe Bomal Carlo d'augmenter le budget à 12 millions de vatu.
58. Le Code 04 « Conseil national des Chefs » est approuvé à l'unanimité.
59. Le Code 05 « Bureau de Contrôleur des Comptes » est approuvé à l'unanimité.

Code 12 "Procureur General"

60. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que durant un procès à Santo, le Procureur n'était pas présent. Il faut recruter des gens au mérite et selon leur compétence. C'est honteux et regrettable.
61. La séance est suspendue à 11h30 et reprend à 14h10.

QUESTIONS ORALES

62. M. Keasipae Song, député de Tanna, fait part de son souci quant à la fermeture temporaire du "Vanuatu Abattoir" à partir du 20 décembre 2001 jusqu'au 2 janvier 2002. Il se demande si le gouvernement est au courant de la situation et si cette fermeture n'affectera pas le stock de viande surtout qu'on est à quelques jours des fêtes de fin d'année.

63. Le Ministre du Commerce, Serge Vohor, répond que cette fermeture du Vanuatu Abbatoirs se fait toutes les fins d'année et qu'elle n'affectera en rien les stocks de viande dans les boucheries.
64. M. W. R. Aru, député d'Ambaé, demande comment les routes de Port-Vila, surtout celles de Fresh water sont elles constuities et comment elles sont maintenues.
65. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que son Ministre discute actuellement avec la municipalité pour déterminer quelles sont ces routes à entreprendre par le Service des T. P et celles à entreprendre par la municipalité.
66. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, se demande si le gouvernement ne pense pas à catégoriser les routes et à accorder une part des recettes perçues de la Taxe routière aux provinces et communes pour que celles – ci assurent le suivi de maintenance de leurs routes respectives.
67. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, déclare que la maintenance de nos routes est devenue un problème très complexe dans la mesure où notre situation financière précaire ne nous permet pas de leur pas de les remettre en état. Il ajoute que les provinces collectent de leur part les recettes de la taxe routière alors que celles de la commune sont versées aux caisses de l'Etat.
68. Le Ministre de l'Intérieur, Joe Natuman, dit le rapport du CRP fait tout particulièrement mention de certains domaines des services à décentraliser dont le premier serait la décentralisation des services de T. P.
69. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, demande de nouveau si le gouvernement n'a pas l'intention de catégoriser les routes.
70. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, répond que le rapport du CRD couvre aussi bien les provinces que les communes.
71. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande quand est- ce que le gouvernement mutera un médecin à l'Hôpital de Norsup et quand est- ce que la route de Lakatoro- Norsup sera goudronnée.
72. Le Premier Ministre, Edward Nipake Natapei rappelle qu'il y a déjà un médecin à l'Hôpital de Norsup.
73. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que le goudronnage de la portion de route de Lakatoro – Norsup ne figure dans aucun projet.
74. M. S. Hakwa, député d'Ambaé, demande si le gouvernement peut de nouveau instaurer le système de patrouille à pied des agents de la Police.

75. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, explique que les agents de Police ne patrouillent plus à pied à cause du nombre très restreint des agents de Police actuellement mais que le gouvernement a l'intention de recréer le système par la création des postes de Police dans les différents quartiers du Port-Vila.
76. Mme H. Lini, député de Port-Vila demande si le gouvernement peut de nouveau relancer l'exportation du kava.
77. M. Serge Vohor, vice-Premier ministre, explique que le Kava n'est pas un produit de base et que seules les sociétés privées l'exportent directement à l'étranger et non par l'intermédiaire de l'OCPB. Il ajoute que le gouvernement négocie actuellement l'exportation du kava en tant que produit fini.
78. M. Foster Rakum, député d'Efaté, demande la situation dans laquelle les magasins du gouvernement se trouvent actuellement et ce qui en est de la décision de la Commission d'adjudication concernant la gestion de ces magasins.
79. Le Ministre des Finances, Joe Bomal Carlo, explique que la Commission d'adjudication a accepté l'offre d'une société privée et que le Conseil des Ministres a déjà endossé cette décision.
80. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande si le gouvernement peut rénover le quai principal de Port-Vila. Il demande également le prix auquel l'OCPB paie actuellement le Coprah et qu'il trouve très élevé alors qu'il se vend à bas prix à l'huilerie. Il estime que l'OCPB ne court qu'à sa perte.
81. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit concernant les bâtiments en construction sur Saratamata qu'ils n'ont pas été achevés à cause du manque de fonds.
82. M. Serge Vohor, ministre du Commerce dit concernant le quai de Port-Vila qu'une étude de faisabilité est actuellement en cours et explique quant à l'OCPB que dernier fait des bénéfices parce que le prix auquel il achète le coprah est inférieur au cours mondial et au prix proposé par l'huilerie "COPV".
83. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que l'OCPB a violé les clauses de son contrat avec la « COPV » et demande si un nouveau contrat a été signé entre ces dernières pour maintenir le commerce du coprah entre l'OCPB et la "COPV".
84. M. Serge Vohor Rialuth, ministre du Commerce, confirme qu'un nouveau contrat a été signé par les deux sociétés en question.

DECLARATION DES DEPUTES.

85. Le député Paul Telukluk, député de Malékula, fait une déclaration au sujet de la protection de l'industrie de la viande locale contre la maladie de la vache folle qui est actuellement un fléau pour les éleveurs d'Europe. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au Secrétariat du Parlement)
86. M. Iaris Naunun, député de Tanna, fait une déclaration au sujet de l'instabilité politique dans le pays. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au Secrétariat du Parlement)
87. M. Keasipae Song, député de Tanna, fait une déclaration au sujet de jours fériés observés en fonction des diverses confessions religieuses. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au Secrétariat du Parlement)
88. Le député Vincent Boulekone, député de Pentecôte, fait une déclaration au sujet de la Constitution Nationale et les problèmes qui en résultent vu l'inadaptation de certaines de ses dispositions aux coutumes, culture et traditions du pays. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au Secrétariat du Parlement)
89. M. Esmon Saemon, député de Malékula, fait sa déclaration sur la construction des routes du sud de Malékula financée par les députés de Malékula. (voir Annexe)
90. M. Esmon Saemon, député de Malékula, Fait sa déclaration sur les mensonges des gouvernements successifs quant à la rénovation de l'aéroport du sud-ouest de Malékula. (Voir Annexe)
91. M. Esmon Saemon, député de Malékula, fait sa déclaration sur la hausse des taxes et la déclaration du secteur agricole comme domaine prioritaire du développement économique. (Voir Annexe)
92. M. Keasipae Song, député de Tanna, fait sa déclaration sur les personnes qui vendent les produits agricoles au marché dans les villes et centres provinciaux. (Voix Annexe)
93. La séance est levée à 16h50.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001**

LUNDI 10 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald KALPOKAS, Député d'Efaté.

PRESENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h 40.
2. M. Jimmy Moli, député de Malo/Aoré, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour et informe le Parlement que la séance n'est pas radiodiffusée et propose de suspendre la séance.
4. Le Chef de l'opposition, M. Barake Tame Sope, estimant que les questions à l'ordre du jour sont importantes, il préfère que le Parlement poursuive la séance bien qu'elle ne soit pas radiodiffusée.
5. La séance, suspendue à 8h45, reprend à 8h55.

**PROPOSITION DE LOI No DE 2001 SUR LE TRAVAIL
(MODIFICATION)**

PREMIERE LECTURE.

6. Le Chef adjoint de l'opposition, M. Willie Jimmy, présente le Projet de loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
7. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, soutient les principes du projet de Loi, et espère qu'il sera adopté à l'unanimité. Il ajoute que le Projet de Loi a pour but de protéger les intérêts et droits des travailleurs.
8. Le Premier ministre Edward Nipake Natapei partage le même avis que M. Barake Tame Sope mais estime que la loi du travail no. 3 de 1997 telle que modifiée protège déjà les droits des travailleurs d'après les dispositions qui interdisent aux employeurs de déduire une partie des indemnités de fin d'emploi des employés. Il préfère que le projet de Loi soit soumis à une Commission Parlementaire chargée d'examiner davantage le projet de Loi et en faire des recommandations accompagnant celui-ci au Parlement pour adoption.
9. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que les cotisations des employés à la CNPV sont protégées du fait que leur déduction par l'employeur est prohibée par les dispositions du paragraphe 2 de l'article 57 de la Loi du travail. Il dit qu'il ne voit aucun intérêt aux présentes modifications.
10. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, dit que la Loi du travail No. 3 de 1997 autorise l'employeur à déduire une partie des cotisations, aussi bien celles de la CNPV et ajoute toutefois qu'aussi bien le gouvernement que l'opposition devraient être tous les deux d'accord pour référer le projet de Loi à une Commission Parlementaire pour examen. Il demande au Président s'il peut lui accorder du temps pour qu'il consulte ses collègues.
11. La séance, suspendue à 9h30, reprend à 9h40.
12. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, informe le Parlement qu'après avoir consulté ses collègues, il préférerait que la projet de Loi soit débattu et voté parce que le gouvernement a l'intention de voter contre. Il dit que si le projet de Loi est référé à une commission spéciale du Parlement conformément au R. I 29, il faut qu'elle soit adoptée en première lecture.
13. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, partage le même avis que son collègue Jimmy selon lequel le projet de Loi devrait être référé à une Commission Parlementaire mais qu'il faut qu'elle soit avant toute adoptée en première lecture.
14. M. Sela Molisa, ministre des Affaires étrangères, estime que la modification aura un grand impact sur ce secteur de l'emploi et dit que les dispositions actuelles de

- la Loi du travail sont correctes. Il ajoute que les employeurs qui déduisent une partie des cotisations de leurs employés devraient savoir qu'ils enfreignent la Loi du travail et estime que les principes du projet de loi peuvent faire fuir les investisseurs du pays. Le Ministre conclut que d'après la Loi du Travail, les employeurs doivent informer la CNPV et l'inspection du travail toute intention de créer des caisses de cotisations complémentaires.
15. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, estime que le projet de Loi devrait être bien examiné dans son intégralité parce que les dispositions existantes prêtent trop à confusion. Il soutient toutefois les principes du projet de Loi. Il estime qu'il n'existe actuellement aucun système de sécurité. Les travailleurs n'ont aucun système de protection contre les maladies ou accidents. L'employeur peut déduire de l'indemnité de licenciement d'un employé pour certaines raisons juridiquement acceptables. Un tribunal peut imposer la saisie du salaire d'un employé. Actuellement, seul un Inspecteur de travail peut décider d'un litige sur la déduction de salaire. L'auteur du Projet de Loi doit expliquer les critères et les catégories de sommes à déduire de l'indemnité de licenciement, au lieu de promouvoir les sociétés d'assurances. La CNPV doit étendre les services d'assurances qu'il peut offrir. Il faut arrêter d'alimenter les sociétés d'assurances qui sont basées à l'étranger.
 16. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que les travailleurs cotisent à la CNPV mais aussi ailleurs. Seuls 50% des cotisations des travailleurs vont à la CNPV. Il accepte de suspendre le Projet de Loi jusqu'à la prochaine séance de proposition de Loi pour obtenir plus d'avis de toutes les parties prenantes.
 17. Le Président insiste qu'il est impossible de suspendre le Projet de loi. Il faut passer la 1ère lecture avant toute autre étude.
 18. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, dit que la législation actuelle autorise des déductions inutiles car les déductions sont déjà prévues dans la législation actuelle. La législation actuelle prévoit des déductions exagérées et inutiles. Willie Jimmy cite l'exemple d'un article de Port-Vila Presse. De nombreuses sociétés ont déjà fait des déductions en défaveur des employeurs et qui sont regrettables.
 19. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande de proposer une motion. Il propose de modifier la motion de modification et renvoyer le débat au jeudi 13 décembre 2001.
 20. La motion est rejetée par 24 voix contre et 19 voix pour.
 21. M. Barke Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que des députés de la majorité n'ont pas voté.
 22. La motion est rejetée par 24 voix contre et 19 voix pour.

23. Le projet de Loi est rejeté en 1ère lecture par 24 voix contre et 19 voix pour.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No. DE 2001

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « Affectation »

24. Le Code 12 “ Procureur Général” est approuvé à l’unanimité.

25. Le Code 13 est approuvé à l’unanimité.

Code 14 « Service judiciaire »

26. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, demande si le budget couvre les tribunaux des terres coutumières car il ne voit rien à ce sujet.

27. M. James Bule, député d’Ambaé, demande si les juges des îles sont couverts car il ne voit rien à ce sujet et si leurs tribunaux seront réouverts.

28. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que les juges sont couverts.

29. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit que le budget ne couvre pas les tribunaux des terres coutumières. La formation sera financée par le Nouvelle-Zélande.

30. M. Paul Telukluk, député de Malékula, dit qu’il faut améliorer les services de l’avocat public. Il regrette de voir son budget réduit à nouveau. Il demande si le budget sera augmenté à l’avenir car la population rurale est mal servie.

31. M. Sato Kilman, député de Malékula, dit que les investissements dépendent de la sécurité. Les affaires s’accumulent au tribunal et les investisseurs attendent la résolution des cas en souffrance avant de venir.

32. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, reconnaît que le service judiciaire n’a jamais assez d’argent. Il reconnaît que les affaires s’accumulent aux tribunaux et qu’il faut les expédier.

33. Le Code 14 « Service judiciaire » est approuvé à l’unanimité.

Code 19 “Commission de la Fonction Publique”

34. M. Steven Morking, député de Tanna, demande si le Conseil de Révision des traitements de l’Etat est couvert. Les chiffres prévus sont inférieurs à ceux prévus dans l’exposé.

35. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que le Conseil relève du Ministère des Finances comme d'autres organismes publics.
36. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, assure quant aux grévistes que le budget ne couvre pas leurs indemnités. Un emprunt permettra d'indemniser les grévistes.
37. M. Steven Morkin, député de Tanna, se référant à (19CB) et demande pourquoi les chiffres sont inférieurs à ceux de l'exposé.
38. M. Serge Vohor, ministre du Commerce, assure que la version française est correcte et qu'il reste à trouver le montant soulevé par Steven Morking.
39. M. Sato Kilman, député de Malékula, dit qu'il n'y a pas de fonds pour permettre à la Fonction publique de fonctionner. Il faut la doter au mieux. Elle ne s'est pas reformée pour manque de fonds.
40. Le Code 19 « Commission de la Fonction publique » est approuvé à l'unanimité.
41. Le Code 20 "**Bureau du Premier Ministre**" est approuvé à l'unanimité.

Code 08 "Affaires Féminines"

42. M. Barak Tame Sope, Chef de l'Opposition, se réfère au code 08AB et demande s'il s'agit d'un programme. Il y viole contre les femmes mais il y a aussi la violence contre les hommes. L'Etat finance aussi la Police pour lutter contre les violences domestiques.
43. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, dit que ce service a pour objet de régler les violences domestiques. Ce sont les femmes qui recourent le plus à ce service. Le tribunal peut aussi régler les violences domestiques. Les hommes peuvent aussi y avoir recours.
44. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que le gouvernement doit financer les partis politiques pour imposer les femmes.
45. M. Barak Tambe Sope, Chef de l'Opposition, estime que le titre du Code ne favorise que les femmes et enfants. Il demande ce qui peut arriver lorsque l'homme devient victime et veut savoir si le code sert à donner des conseils aux couples.
46. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, assure que le service favorise les femmes de même que les hommes. Toute victime des violences domestiques peut avoir recours au tribunal. Vanuatu est membre de la convention de lutte contre la discrimination des femmes.

47. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si le règlement éclair n'est réservé qu'à la violence domestique.
48. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, dit que la législation prévoit le règlement éclair. Les juges estiment qu'ils l'appliqueront avec les violences domestiques.
49. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, estime qu'on doit répartir le budget dans tout le pays. Les femmes doivent suivre les procédures établies. Elles ne doivent pas avoir la voie royale. Seule une personne victime doit porter plainte dans le cadre de la justice. Il ne faut pas encourager toute discrimination. La justice ne doit pas s'ingérer dans les affaires domestiques. Il se dit être d'accord avec la proposition de Joe Bomal Carlo qui déclare que le service est aussi ouvert aux hommes.
50. Le Code 08 « **Service des Affaires féminines** » est approuvé à l'unanimité.
51. Le Code 09 « **Service de la gestion stratégique** » est approuvé à l'unanimité.
52. Le Code 11 « **Cabinet Juridique de l'Etat** » est approuvé à l'unanimité.
53. Le Code 18 « **Bureau des Services linguistiques** » est approuvé à l'unanimité.
54. Le Code 07 « **Ministre du PRG** » est approuvé à l'unanimité.

Le Code 41 « Affaires étrangères »

55. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande s'il existe des conseillers techniques, c'est pourquoi le budget augmente.
56. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, assure que tout Ministre devant voyager doit demander au Premier Ministre le budget approprié à son voyage et qu'on attribuera au Ministère.
57. M. Jean Alain Mahé, ministre des Affaires étrangères et député de Santo (rurale), confirme cela.
58. Le Code 41 « **Ministère des Affaires étrangères** » est approuvé à l'unanimité.
59. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

Code 44 « Service des Affaires étrangères »

60. M. James Bulé, député d'Ambaé, demande quel est l'effectif du consulat de Nouméa et le montant de loyer du bâtiment abritant ce consulat.

61. Le Ministre des Affaires étrangères, M. Jean Alain Mahé, explique que le consulat de Nouméa n'est plus un consulat honoraire mais un consulat général et dit que la grande partie du budget allouée à cette institution couvre le loyer et les salaires du personnel payés en fonction du coût de la vie en Nouvelle- Calédonie. Il ajoute qu'on nommera un représentant commercial au sein du consulat en 2002.
62. M. Paul Télukluk, député de Malékula, demande les raisons pour lesquelles aucun budget n'est alloué au consulat de Vanuatu en Australie. Quant au consulat de Nouméa, celui-ci se dit déçu de voir que le personnel du consulat abuse trop des biens de cette institution.
63. M. Jean Alain Mahé, ministre des Affaires étrangères, dit qu'il se renseignera sur l'abus des biens du consulat soulevé par le député Télukluk et que le Gouvernement pense aussi à assister le consulat de Vanuatu en Australie.
64. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si le Gouvernement n'a pas l'intention d'établir un consulat en Chine qui est un pays qui aide beaucoup Vanuatu surtout dans ses programmes de développement économique. Il rappelle que le consul de Vanuatu en Australie sacrifie son temps et son argent pour ses fonctions diplomatiques en Australie et se demande si ledit consul bénéficie des privilèges et immunités diplomatiques comme il se doit.
65. M. Jean Alain Mahé, ministre des Affaires étrangères dit que les autres consulats qui ne sont pas mentionnés, figurent dans le Code 44AD et promet de faire une déclaration pour mieux éclaircir la situation. Il dit que pour l'instant il faut se contenter du budget qu'il y a, car c'est le plafond qui est accordé par le comité Ministériel au budget.
66. Le Code 44 « **Service des Affaires étrangères** » est approuvé à l'unanimité.
67. Le Code 23 « **Ministère de l'Intérieur** » est approuvé à l'unanimité.
- Code 24 « Service des Affaires provinciales »**
68. M. IATIKA Morking Stevens, député de Tanna, se demande pourquoi les fonds du Code 24BA doivent encore couvrir les salaires alors que ce sont des subventions.
69. Le Ministre de l'intérieur M. Joe Natuman explique que les fonds en question serviront à payer les salaires des fonctionnaires employés dans les provinces ainsi que les biens et services utilisés dans les Chefs lieux provinciaux.
70. M. Morking Stevens, député de Tanna, estime que le Gouvernement devrait seulement accorder des subventions aux provinces et non pas payer les salaires des agents ainsi que les biens et services utilisés dans les provinces.

71. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, explique que cette façon de travailler est devenue une pratique puisqu'elle ne date pas d'aujourd'hui.
72. M. Sato Kilman, député de Malékula, se demande s'il reste encore des subventions à allouer aux provinces et combien exactement le Gouvernement doit encore à la Province de Malampa.
73. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit qu'il y a actuellement un contrôle très strict concernant les déblocages de crédits à cause des contraintes financiers et problèmes de liquidités. Il ajoute que l'ancien Gouvernement a utilisé 26 millions pour la célébration de la fête de l'indépendance à Port-Vila et qu'on a utilisé une partie des subventions pour couvrir les frais des élections provinciales. Le Ministre conclut en disant que le Gouvernement a aussi emprunté des fonds de la province de Malampa pour organiser la réunion du sommet du GMFL qui a eu lieu à Lakatoro sur Malékula.
74. M. Barnabas Tabi, député de Banks/Torres demande au Ministre de l'intérieur de donner la répartition exacte des subventions accordées à chaque province.
75. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, explique que le Gouvernement a l'intention de répartir les subventions aux provinces en fonction du nombre d'habitat par province. Il demande toutefois au député Tabi de diviser le montant figurant au Code 24 BA par 6 pour trouver le montant exact qu'on accordera à la Province de Pénama.
76. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, demande si la commune de Luganville et celle de Port-Vila. Partagera le montant de 5 millions au Code 24BB.
77. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, répond qu'on n'accordera les fonds qu'à la commune de Luganville parce que le Gouvernement estime que la commune de Port-Vila a plus de sources de revenu que celle Luganville.
78. M. Tabi. B, député de Pentecôte, demande si le CCE bénéficiera d'une partie de fonds allouée au Code 24 CC.
79. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, confirme qu'on allouera une partie de fonds au Code 24 CC à CCE.
80. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, estime que le Gouvernement devrait aussi accorder des fonds ou subventions à la commune de Port-Vila et s'appose à l'explication donnée selon laquelle la commune de Port-Vila a beaucoup plus de sources de revenus que celle de Luganville.
81. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, explique que les deux communes ne perçoivent pas de même qu'elles ne contrôlent pas et ne gèrent pas leurs revenus

conformément à leurs prévisions. Il ajoute que le Gouvernement accordera seulement des subventions aux provinces qui n'ont pas suffisamment de sources de revenus.

82. Le Code 24 « Ministère de l'Intérieur » est approuvé à l'unanimité.

Code 26 « Force de police de Vanuatu »

83. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande si le montant total alloué au Code 26 couvre également les arriérés d'indemnités réclamées par la Force de Police.
84. M. Esmon Saemon, député de Malékula, demande l'effectif du BNGC et si son personnel visite régulièrement les îles pour des campagnes de sensibilisation.
85. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que les fonds prévus pour les opérations de secours aux sinistrés sont au Code 23 AC avec un total de 8 millions. Il informe l'assemblée que le BNGC a déjà entrepris beaucoup d'activités de sensibilisation aussi bien en zones rurales qu'urbaines.
86. Le Ministre des Finances, M. Joe Bomal Carlo, explique le Gouvernement doit d'abord bien vérifier la légalité des revendications mais que l'ancien Gouvernement a déjà effectué certains paiements aux agents de la Police.
87. M. J. Tabi, député de Pentecôte, demande si le Gouvernement a l'intention de muter des agents de Police au poste de Police de Loltong sur Pentecôte.
88. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si certaines indemnités faisant l'objet de revendications sont illégales et si certains membres de la Police ont postulé pour le poste du commandant de la Police. Il exprime également son insatisfaction quant à la qualité de la prestation de Service de la Police, l'usage abusif des véhicules de la Police et d'autres biens de celle-ci et à la façon dont les membres de la Commission des Services de Police assument leurs fonctions et responsabilités.
89. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, promet de faire ce qu'il peut pour muter de nouveau des agents de police à Loltong. Quant au poste du commandant de la Police actuellement vacant, il explique que le Président de la Commission des Services de la Police en poste met du temps pour convoquer la Commission pour qu'elle examine les demandes qui ont été soumises. Il admet que la Police n'intervient toujours pas à temps et que cette lenteur dans la prestation de Service a pu parfois coûter des vies humaines.
90. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, demande des éclaircissements quant aux procédures de promotion ayant résulté aux arriérés d'indemnité actuellement revendiqués par les agents de la Police.

91. M. Joe Bomal Carlot, ministre des Finances, explique qu'il y a des promotions au sein de la Police à chaque changement de Gouvernement alors qu'elles ne sont pas budgétisées. Il ajoute que les hauts gradés promeuvent souvent leurs collègues et membres de la famille du niveau subalterne.
92. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, rappelle que la sélection du commandant de la Police doit se faire conformément à la Loi alors que le député Carlot a lui-même nommé, lorsqu'il était RM, un de ses collègues qui n'était pas du tout qualifié pour le poste en question.
93. Le Code 26 « **Force de police de Vanuatu** » est approuvé à l'unanimité.

Code 27 « Inspection de travail »

94. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, estime que les agents de l'inspection de travail ne font pas correctement leur travail et que le Bureau ne s'occupe par bien des questions ou problèmes affectant les travailleurs.
95. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit qu'il a pris note des commentaires du député Willie Jimmy et rassure ce dernier disant qu'il verra ce qu'il peut faire.
96. M. James Bulé, député d'Ambaé, demande si le Bureau de l'inspection de travail de Luganville est toujours ouvert parce que ses agents n'ont jamais visité les autres parties du District Nord.
97. M. George Wells, député de Luganville, dit que les agents du Bureau de l'inspection de travail sont parfois payés par les employeurs et que les droits des travailleurs ne sont jamais défendus. Il estime que les agents en question devraient régulièrement visiter les lieux de travail et non pas attendre seulement au Bureau pour que les travailleurs viennent leur porter plainte. Il informe l'assemblée que le Bureau de l'inspection de Luganville ne dispose que d'un agent qui ne peut traiter toutes les plaintes qui lui sont déposées. Il ajoute que l'argent en question est trop surchargé de travail parce qu'il doit également s'occuper des provinces de Sanma, Malampa et Penama.
98. La séance, suspendue à 15h30mn, reprend à 16h00.

QUESTION ORALES

99. M. Maxime Carlot Korman, député d'Efaté, demande comment Joe Natuman prend note en ce qui concerne le budget de la Police. Il demande s'il a l'idée de travailler pour l'avenir ou de retourner dans le passé.
100. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, estime que la question n'a pas de sens. Il prend note en vue des mesures à venir. Il faut se baser sur le passé pour construire l'avenir. Certains dirigeants combattent visiblement la réforme.

101. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande comment se traduit la subvention aux droits de scolarité. Il ajoute que les droits de scolarité servent à payer le niveau scolaire ou l'instruction.
102. M. Jacques Sésé, ministre de l'Education, répond que les écoles reçoivent les droits de scolarité qui servent à leurs éducations. Les parents règlent 50% des droits. Les parents paient d'autres droits qui vont à l'administration des établissements pour les équipements et la gestion.
103. M. Allan Nafuki, député des autres Iles du sud, demande si le ministre de l'Agriculture peut expliquer les causes de la maladie bovine qui touche Erromango.
104. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, dit que Vanuatu est un pays qui ne peut pas atteindre de la maladie de la vache folle. Les députés doivent se sentir responsables de telles déclarations vu qu'elles sèment la panique dans le pays.
105. M. A. Litoung, député de Malékula, demande si les agents de l'OCPB ont remboursé les fonds détournés.
106. M. Serge Vohor Rialuth, ministre des Affaires et du Commerce, dit que les représentants de l'OCPB se sont dispersés et qu'ils n'ont pas tout remboursé les fonds empruntés.
107. M. Vincent Boulékone, député de Pentecôte, demande comment le Gouvernement va s'y prendre pour régler les problèmes qui affectent le Centre de Pentecôte. Il demande d'agir sans délai.
108. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que ces situations sont délicates. Les conflits précédents touchent la Police et la population. Les opérations ont fait l'objet de rapport par le médiateur. Il reconnaît qu'il faut trouver une solution pour résoudre le problème qui porte préjudice au Centre de Pentecôte. Le gouvernement continue d'étudier sa requête. Les deux opérations précédentes ont créés une image négative de la Police.
109. M. John Morrison Willie, député de Malékula, veut savoir en ce qui concerne le projet Metensel Cacao Estate de Lambubu sur Malékula. Il déclare que les propriétaires coutumiers refusent de la vendre.
110. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, dit que la société Metensel Cacao Estate est en faillite. Elle n'a pas encore, en tant que société, trouvé de preneur. Le Cacao ne rapporte pas beaucoup à cause des tempêtes qui ravagent le pays. Il ajoute qu'il faut encore plus de temps pour la revendre.

111. M. Tamata Léo, député de Malo/Aoré, demande comment on règlera les problèmes qui se produisent à Santo entre les gens originaires de Tanna et les habitants de l'est de Santo.
112. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, assure que le Police l'informerá de la situation après l'évaluation du commandant.
113. M. Foster Rakom, député d'Efaté, demande si le Gouvernement a le projet d'aménager l'adjudication d'eau ainsi que les routes dans les régions de Tagabé et Blacksand. Il ajoute que les recenseurs des électeurs ont récupéré les cartes électorales et ne les ont pas rendues.
114. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, assure que le fait que des représentants des parties politiques ont recueilli des cartes électorales a provoqué de nombreuses irrégularités aux dernières élections municipales. Les propriétaires des cartes doivent porter plainte à la Police car le fait de détenir la carte électorale d'une personne contre son gré est un acte de délit.
115. M. Albert Ravutia, député de Santo (rurale) demande si on maintient toujours le projet du Collège de Santo.
116. M. Willy Posen, ministre de l'Agriculture, répond que le projet est maintenu. La Chine s'apprête actuellement à un plan en ce sens.
117. M. Iréné Bongnaim, député d'Ambrym, veut savoir pourquoi la Télévision ne fonctionne plus et si le Gouvernement a résolu le conflit de la SRTV. IL veut aussi savoir si on réalisera l'aéroport du Nord d'Ambrym.
118. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, dit qu'il y a des difficultés techniques à la télévision interrompant les émissions. Les agents en grève sont licenciés.
119. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que la population du Nord d'Ambrym ne s'est pas encore décidée du lieu de l'aéroport.
120. M. Imbert Jimmy, député de Santo (rurale), demande si une autre société de téléphone peut venir à Vanuatu.
121. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que le Gouvernement doit encore respecter le contrat. Le fait de briser le contrat sera défavorable à l'Etat.
122. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, demande pourquoi une autre personne qui se charge de la Transparence internationale a la place du médiateur.

123. M. Edward Nipake Natapei, Premier ministre, répond que c'est une ONG qui s'occupe de ce qui affecte l'administration à travers le monde. C'est l'ancien médiateur qui représente l'ONCG à Vanuatu. L'ONG n'a aucun lien avec le Gouvernement.
124. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande si les députés reçoivent leurs allocations de députés. Il veut savoir quand et si le Gouvernement recouvrira le Tanna col.
125. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répond que chaque député touchera selon la presse 1800000 vatu. Le montant est réduit à 800,000 vatu.
126. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, répond qu'un investisseur tahitien voulut reprendre le Tannacol, mais les conflits ont empêché toute reprise.
127. M. ESMON Saemon, député de Malékula, demande quand l'exploitation minière et pétrolière aura lieu à Malékula.
128. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, répond que les gisements sont encore à étudier pour voir s'ils seront exploités de façon rentable.
129. M. B. Tabi, député de Pentecôte, demande si le Gouvernement a l'intention d'entretenir les routes de Pentecôte et quand il le fera. Il demande si le Gouvernement a le projet de construire une nouvelle prison à Téouma.
130. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, félicite M. B. Tabi d'associer à l'entretien des routes. Le budget du Gouvernement ne suffit pas à entretenir toutes les routes du pays.
131. M. Joe Natuman, ministre de l'Intérieur, dit que les prisons du pays deviennent peu sûres. Aucun bailleur ne veut financer. Les négociations en ce qui concerne le site de Téouma sont en cours. L'Etat peut échanger des terres. Les prisonniers pourront cultiver eux-mêmes leurs aliments.
132. La séance est levée à 17h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

MARDI 11 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald KALPOKAS, député d'Efaté.

PRESENT:

ABSENT:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement ouvre la séance à 8h 45mm.
2. M. Keasipai SONG, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour et demande aux députés de soumettre leurs demandes d'allocation parlementaire avant la clôture des comptes de l'exercice 2001 qui aura lieu le 23 décembre 2001

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No. DE 2001

EXAMEN EN COMMISSION PLÉNIERE (suite)

4. Le Code 27 "**INSPECTION DU TRAVAIL**" est approuvé à l'unanimité.

CODE 28 "BUREAU ELECTORAL"

5. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, demande si le gouvernement de Vanuatu a demandé à l'UE de financer les élections générales qui auront lieu en 2002.

6. M. Joe CARLO, ministre des Finances, confirme que le gouvernement de Vanuatu a fait une demande d'assistance financière auprès de l'UE.
7. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande quand et comment le gouvernement compte résoudre le problème d'incompétence qui existe actuellement au Bureau électoral étant donné que les élections générales approchent.
8. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, dit que les fonds accordés par l'UE dans le cadre du projet numéro 02F628 et s'élevant à 25.000.000 VT permettront de financer les élections générales qui auront lieu au mois de mars. Il ajoute que les membres du personnel du Bureau électoral ont été conseillés de travailler de façon compétente mais il estime qu'ils font quand même leur travail.
9. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, estime que le budget alloué au Code 28 AA à titre de salaires est insuffisant.
10. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, admet que l'enregistrement des électeurs n'est pas une tâche facile pour le Bureau électoral mais que le budget accordé à ce dernier ne peut être augmenté davantage. Il ajoute que le budget en question couvre également deux postes vacants actuellement mais qu'ils seront pourvus en 2002.
11. M. Willie JIMMY, Chef adjoint de l'Opposition, exprime son souci concernant les systèmes de sécurité arrangés lors des dernières élections municipales de Port-Vila et demande les raisons pour lesquelles des agents de sécurité privés ont été employés pour superviser et contrôler le déroulement des élections. Il estime que de tels arrangements étaient illégaux et ne devraient pas se répéter lors des élections générales de 2002.
12. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, admet que la loi ne prévoit pas de tels arrangements en matière de sécurité mais qu'il ont également été l'objet de plaintes auprès d'une commission chargée des litiges électoraux.
13. M. Barnabas TABI, député de Pentecôte, demande si le gouvernement pense à augmenter le nombre des sièges dans certaines circonscriptions de l'archipel.
14. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, estime que le Bureau électoral n'assume pas correctement ses devoirs et responsabilités du fait qu'un contrat a été signé par une entreprise et le gouvernement et qu'une somme énorme a été payée à l'entreprise en question, mais que les cartes électorales ne sont pas encore informatisées. Il demande quand est-ce que ce projet sera mis en œuvre et fait également part de son souci quant au fait que certains électeurs vont voter dans des circonscriptions où ils ne résident pas. Il estime que le Bureau électoral et le Bureau de l'Etat Civil doivent travailler côte à côte pour résoudre ce problème.

15. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, répond que le Bureau électoral a considéré la possibilité d'augmenter le nombre de sièges dans certaines circonscriptions et ajoute quant au projet d'informatisation de la carte électorale qu'il a été signé par l'ancien Ministre de l'Intérieur, R. Karie et que ce dernier n'a pas respecté les procédures en vigueur, c'est pourquoi il n'a pas été achevé. Il déclare également que le gouvernement a payé 16 millions supplémentaires récupérés des fonds de la Police et que l'entreprise concernée exige encore 10 millions de vatu avant la fin de l'année mais que rien n'est encore fait.

16. Le Code 28 "**BUREAU ELECTORAL**" est approuvé à l'unanimité.

CODE 29 "ETAT CIVIL & ARCHIVES"

17. M. James BULE, Député d'Ambaé, demande si le budget alloué au Code 29 servira à payer le consultant actuellement employé par le Bureau d'Etat Civil. Il demande également si les bases de données des provinces sont également fournies à la Banque des données du Bureau.

18. M. Willie JIMMY, Chef Adjoint de l'Opposition, fait appel au Règlement Intérieur 51 et dit que les Ministres du gouvernement ne doivent pas blâmer les anciens gouvernements pour les dettes qu'ils ont engagés.

19. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, explique que le consultant mentionné par le député Bule aide à la saisie d'information dans la base des données du Bureau d'Etat Civil et estime que le Bureau en question a fait des améliorations au niveau de la prestation de services. Il ajoute qu'il fait souvent allusion aux décisions des anciens gouvernements justes pour éclaircir certaines situations et admet que quelles que soient les dettes engagées par les anciens gouvernements, le gouvernement du jour a l'obligation de les régler.

20. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, se demande en quoi exactement le Bureau d'Etat Civil a fait des personnes qui sont déjà décédées alors qu'elles votent encore lors des élections.

21. Le Code 29 "**ETAT CIVIL & ARCHIVES**" est approuvé à l'unanimité.

CODE 45 "SERVICE DE L'IMMIGRATION"

22. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, demande si le gouvernement a l'intention de régler le problème des résidents illégaux et s'il a également l'intention de remplacer les vieux véhicules du Service de l'Immigration.

23. M. Joe NATUMAN, ministre de l'Intérieur, répond que les résidents illégaux ont été obligés de régulariser leur situation sans quoi ils seront expulsés du pays. Il ajoute que le budget augmenté servira à payer le loyer et non des véhicules neufs.

24. M. Willie JIMMY, Chef Adjoint de l'Opposition, fait remarquer qu'il y a de plus en plus d'indous à Vanuatu et demande si leur séjour dans le pays est contrôlé et régularisé.
25. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, fait appel au Règlement Intérieur et demande au Président de suspendre la séance afin de permettre aux techniciens de vérifier les installations électriques de l'hémicycle car il vient d'observer une petite boule de feu qui vient de tomber du plafond.
26. La séance, suspendue à 9h55, reprend à 10h40.
27. Le Président déclare que les électriciens doivent vérifier le système de câblage pour éviter tout accident.
28. La séance, suspendue à 10h45, reprend à 14h25.
29. Le Code 45 "ETAT CIVIL & ARCHIVES" est approuvé à l'unanimité.
30. Le Code 34 "CABINET DES FINANCES" est approuvé à l'unanimité.

CODE 15 "SERVICE DU DEV.ECONOMIQUE ET SOCIAL"

31. M. Morkin STEVEN, député de Tanna, demande si les montants totaux du budget du Ministère de l'Intérieur doit être mis au vote.
32. Le Président explique qu'on ne vote pas le montant total mais qu'il faut voter le montant alloué à chaque code.
33. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, estime que les analystes sectoriels doivent être mutés dans leurs Ministères respectifs et non pas au Ministère de Finances.
34. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, explique qu'il n'y a que 4 analystes sectoriels et qu'avec ce nombre chaque Ministère ne peut avoir son analyste respectif.
35. Le Code 15 "SERVICE DU DEV. ECONOMIQUE ET SOCIAL" est approuvé à l'unanimité.
36. Le Code 16 "STATISTIQUES" est approuvé à l'unanimité.

CODE 35 "FINANCE & GESTION ECONOMIQUE"

37. M. Willie JIMMY, Chef Adjoint de l'Opposition, demande le nombre de membres du personnel travaillant dans l'Unité de Gestion des comptes et des dettes et quel est leur rendement jusqu'à présent, surtout, le montant des dettes recouvrées.

38. M. Joe CALO, Ministre des Finances, répond que l'Unité en question emploie 4 agents mais qu'il ne sait pas pourquoi les salaires sont si élevés.
39. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, demande l'activité dont le budget figure au Code 35 DA.
40. M. Joe CALO, Ministre des Finances, répond que le Code 35 DA concerne la gestion des entreprises parapubliques.
41. Le Code 35 "**FINANCE & GESTION ECONOMIQUE**" est approuvé à l'unanimité.
42. Le Code 36 "**DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES**" est approuvé à l'unanimité.

CODE 37 "INFORMATIQUE"

43. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, demande si le gouvernement a vraiment besoin de cette Unité.
44. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, explique que cette Unité est très importante parce qu'elle est responsable de la gestion du système informatique du Service des Finances, c'est-à-dire les registres et rapports soumis au gouvernement.
45. M. Barak Tambe SOPE, Chef de l'Opposition, se plaint de la façon dont le volume budgétaire est imprimé par l'Unité en question car il trouve que les caractères sont à peine lisibles.
46. Le Code 37 "**INFORMATIQUE**" est approuvé à l'unanimité.

CODE 43 "CABINET COMMERCE TOURISME & DEV. DE L'ENTREPRISE"

47. M. Willie JIMMY, Chef Adjoint de l'Opposition, demande ce que le Directeur Général des Finances fait de spécial comparé au Directeur Général du Commerce car il estime que le budget du Directeur Général des Finances dépasse largement celui du Directeur Général du Commerce.
48. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, explique que le Directeur Général des Finances accueillera deux réunions internationales importantes en 2002, ce qui explique les différences budgétaires des deux Directeurs Généraux en question.
49. M. James BULE, Député d'Ambaé, demande quelle est la part de ce budget qui servira aux déplacements à l'étranger.

50. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, explique que le gouvernement trouvera des fonds pour payer les voyages à l'étranger mais que la permission des voyages à l'étranger doit avant tout être obtenue du Premier Ministre.
51. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, dit qu'un montant de 2.000.000 vatu couvrira les voyages ministériels à l'étranger.
52. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande à quoi serviront les 5,8 millions au Code 43 AA.
53. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, répond qu'ils serviront à payer les loyers.
54. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, estime que s'il n'y a aucun fonds prévu pour les voyages à l'étranger, alors le Ministre concerné devrait être privé des voyages à l'étranger. Il ajoute que le narratif budgétaire n'est pas assez transparent.
55. Le Code 43 "CABINET COMMERCE TOURISME & DEV. DE L'ENTREPRISE" est approuvé l'unanimité.
56. Le Code 32 "OFFICE DES INVESTISSEMENTS ETTRANGERS DE VANUATU" est approuvé à l'unanimité.

CODE 38 "COOPERATIVES & DEV. DES ENTREPRISES RURALES"

57. M. Barak Tambe SOPE, Chef de l'Opposition, demande le code auquel figurent les fonds donnés par le gouvernement chinois.
58. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, répond que ces fonds ne figurent pas dans le budget.
59. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande le montant du Solde actuel du Fonds en question.
60. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, dit qu'il restait encore 92 millions la semaine dernière.
61. M. Esmon SAIMON, député de Mallicolo, estime que les agents des coopératives devraient visiter régulièrement les zones rurales pour des programmes d'information et en même temps assister les sociétés des coopératives rurales.

62. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, dit que beaucoup de sociétés de coopératives sont tombées faillite à cause de la mauvaise gestion mais que le service des coopératives se concentre davantage sur le développement d'entreprise et la formation en zones rurales.
63. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, estime qu'il y a duplication de fonctions du fait qu'on a le Ministre du Développement du commerce et le Ministre des Entreprises Vanuatuanes. Il ajoute que ces deux Ministères des devraient être sous un seul Ministère pour éviter des pertes d'argent.
64. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, explique que le Service des Coopératives relève du Ministère des Entreprises Vanuatuanes.
65. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, confirme la déclaration du Ministre Vohor.
66. M. James BULE, Député d'Ambaé, demande si le Bureau des coopératives d'Ambaé fonctionne encore ainsi que son effectif. Il demande ce qu'est devenue la Fédération des coopératives.
67. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, dit que le Bureau des Coopératives d'Ambaé fonctionne toujours avec un seul agent qui est assisté par des agents du Service des Coopératives de Santo. Quant à la Fédération des Coopératives, celui-ci explique qu'elle est une entité commerciale et qu'elle n'a pas besoin de subventions de l'Etat. Il ajoute qu'elle a besoin plutôt d'un nouveau Directeur parce que l'ancien Directeur a été licencié.
68. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande les raisons pour lesquelles le budget du Service des Coopératives ne figure pas ensemble avec celui du Ministère des Entreprises Vanuatuanes dans le volume budgétaire.
69. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, explique que ce n'est que pour des raisons comptables et ce, depuis que le Service des Coopératives relevait encore du Ministère du Commerce.
70. M. Keasipae SONG, député de Tanna, déclare que les coopératives ne sont plus rentables pour les membres ou associés et que plusieurs sont tombées en faillite.
71. Le Code 38 "COOPERATIVES & DEV. DES ENTREPRISES RURALES" est approuvé à l'unanimité.

CODE 39 “COMMERCE INDUSTRIE ET INVESTISSEMENT”

72. M. Willie JIMMY, Chef adjoint de l'Opposition, demande le montant exact des droits d'inscription payé par les participations aux cours dispensés par le Centre de Développement des Entreprises Vanuatuanes et demande également si les demandes d'emprunt desdits participants ont été considérées.
73. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion de Entreprises Vanuatuanes, dit que le Ministère insiste beaucoup sur le développement d'entreprise en zones rurales et non pas sur les affaires telles que les bars à kava et taxis ou autobus en zones urbaines.
74. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, demande les raisons pour les quelles les résidents des zones urbaines n'ont pas accès aux fonds accordés par la Chine pour se lancer dans les bars à Kava, taxis et autobus.
75. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, se dit déçu d'entendre que les demandes des producteurs potentiels ne sont pas considérées parce qu'il existe des marchés de Kava qui ne sont exploités que par des producteurs de Kava des zones rurales. Il insiste qu'il faut une coopérative des producteurs et une coopérative de commercialisation. La Chine a accordé une subvention aux coopératives. Le Service des Coopératives s'occupe du commerce des produits importés. Il gère les pertes des magasins des coopératives.
76. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, rejette la réponse du gouvernement. Les bars à Kava réalisent parfois plus de 3 millions de vatu par an. Le Service des Coopératives doit assurer la formation des commerçants du Kava. IL faut promouvoir le Kava comme industrie. Les Vanuatuans qui sont 200,000 vatu consomment une grande quantité de Kava. Les étrangers sont minoritaires. Les Minibus et taxis assurent la survie du tourisme. Les caboteurs sont les colporteurs du kava.
77. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, assure que le gouvernement applique la politique de l'ancien gouvernement. Il faut orienter l'utilisation des subventions vers la population rurale. Des exportateurs du Kava empruntent aux coopératives.
78. Le Code 39 “COMMERCE, INDUSTRIE ET INVESTISSEMENT” est approuvé à l'unanimité.

CODE 40 “BUREAU NATIONAL DU DEV. DU TOURISME”

79. M. James BULE, Député d'Ambaé, constate que beaucoup de Services du même Ministère assurent la formation. Il demande pourquoi ne pas regrouper les crédits

- de formation. Il demande si le gouvernement peut allouer plus de fonds au Service du Tourisme en vue de promouvoir le Tourisme. Il faut avoir assez de moyens pour concurrencer les Iles Fiji et les autres pays du Pacifique. Il demande où est prévue la subvention à ce secteur.
80. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, répond que les subventions sont déjà adoptées au Ministère des Finances. La formation couvre tous les secteurs couverts par le Ministère.
81. M. Joe CALO, Ministre des Finances, confirme la réponse de Serge Vohor quant aux subventions. Il peut exposer la répartition plus tard.
82. M. S. HAKWA, Député d'Ambaé, dit que les subventions à l'ONT doivent selon la loi répondre aux besoins du secteur. Les subventions permettront au secteur de répondre aux besoins d'accueil.
83. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, dit qu'il répondra le 12 décembre 2001.
84. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, dit que l'ONT est un organisme semi-privé. Le gouvernement ne peut qu'accorder des subventions à l'ONT et la Chambre de Commerce est classée de la même manière.
85. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, dit que le Ministre n'a pas besoin de répondre plus tard. Il demande quand on va regrouper les services pour pouvoir économiser certains frais. Il faut appliquer de la transparence. La performance n'est prévue nulle part. La pratique démontre qu'il n'y a aucune transparence. Il demande à quoi sert la partie de l'ONT.
86. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, dit que Maxime Carlot n'est qu'excité. L'ONT et la Chambre de Commerce ont accepté le transfert des subventions au Service des Finances. Le service du Tourisme est un Service administratif.

MOTIONS ECRITES

87. Le Président déclare que la motion écrite est transférée à jeudi.
88. La séance est levée à 16h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

MERCREDI 12 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Paul Ren Tari, Député de Maéwo

PRESENT:

ABSENT:

SIEGE VACANT:

1. Le Président du Parlement, ouvre la séance à 14h10.
2. M. Paul Ren TARI, député de Maéwo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. Le Président annonce qu'une photo de famille des députés aura lieu le 13 décembre 2001.

PROJET DE LOI DE FINANCES (2002) No. DE 2001

EXAMEN EN COMMISSION

5. Le Code 40 "BUREAU NATIONAL DU DEV. DU TOURISME" est approuvé à l'unanimité.
6. Le Code 22 "MINISTRE DE LA PROMOTION DES ENTREPRISES VANUATUNES" est approuvé à l'unanimité.
7. Le Code 60 "MINISTRE DE LA SANTE" est approuvé à l'unanimité.

CODE 61 “SERVICE DE LA SANTE”

8. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, demande si le réfrigérateur de la morgue peut être entretenu de façon à fonctionner normalement. Il demande si l'on peut trouver d'autres moyens pour conserver le corps des défunts.
9. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, reconnaît ces problèmes. Le réfrigérateur fonctionne bien avec une température normale pour tenir assez longtemps. Les infirmiers peuvent injecter du formole pour conserver les corps.
10. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, demande quelle est la politique du gouvernement quant à la médecine traditionnelle. Cette médecine est très populaire en milieu rural. Il demande si le gouvernement peut apporter une aide financière aux personnes qui assurent les soins traditionnels et si on peut promouvoir la collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne vu que des étrangers viennent se faire soigner à Vanuatu.
11. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, dit que chaque gouvernement a sa politique sur la médecine traditionnelle. Le gouvernement reconnaît cette médecine. Dans le monde, la Chine fait beaucoup appel à cette médecine.
12. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande si le gouvernement prend des dispositions pour retenir des médecins qualifiés à Vanuatu.
13. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, dit que les postes de soin manquent souvent de médicaments et demande qui se charge de les alimenter en médicaments. Il veut savoir pourquoi certains dispensaires n'ont qu'un infirmier au lieu de deux et pourquoi les infirmiers doivent se payer eux-mêmes leurs uniformes et leurs équipements. Il demande en outre qui doit payer les pansements et veut que le Ministre explique les chiffres touchant l'hôpital de Norsup. (Malampa) Le gouvernement doit agrandir le laboratoire de l'hôpital de Norsup. Quant à l'école des infirmiers, on n'emploie plus directement les nouveaux diplômés. Les lits aussi manquent aux maternités, en particulier à Norsup. Une option serait de privatiser des hôpitaux pour alléger les charges de l'Etat. C'est le cas de Lamap. Il soutient l'idée de privatiser des hôpitaux.
14. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, dit qu'il appartient au gouvernement de privatiser l'hôpital de Lamap. Le gouvernement n'a rien décidé à cet effet. Les chiffres de Norsup servent au financement des services.
15. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, dit M. Telukluk fait sa compagne électorale. Le budget sert à financer les salaires des agents et non des médecins.

16. M. Vincent. BOULEKONE, député de Pentecôte, soulève le Règlement Intérieur pour demander que Clement Leo corrige son langage. Il ne doit pas désigner les députés comme collègues.
17. M. Clement Leo ajoute que les salaires des médecins ne sont pas prévus. Les postes de soins sont à la charge des responsables et des localités. Il en est de même pour les dispensaires. Les infirmiers ravitaillent ces établissements en médicaments. Il est difficile de muter les infirmiers qui demandent parfois à leurs députés d'intervenir. Il ne peut répondre sur l'achat des uniformes. Les équipements sont payés par l'Etat. Les lits ont assez de draps, surtout à Norsup. Les nouveaux diplômés sont directement employés. Le nouvel Hôpital sera construit. Il reconnaît que les lits des maternités sont insuffisants que les installations sont en mauvais état.
18. M. Morkin STEVEN, député de Tanna, demande si le Ministre a assez de fonds ou non.
19. M. Esmon SAIMON, député de Mallicolo, demande pourquoi la province de Penama a plus de fonds que les autres provinces. Il veut savoir pourquoi Penama reçoit 100 millions de vatu de dons en nature et pas les autres.
20. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, dit qu'il ne peut donner de chiffres. Penama a plus de personnel que les autres provinces. Les médecins du monde sont basés à Melsisi à Penama, c'est donc les 100 millions de vatu de don en nature.
21. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, demande si le Service d'information est à jour avec la maladie du charbon et à quoi ça sert ce service d'information sur la Santé. Il demande en outre pourquoi une maladie s'est développée à nouveau à Santo.
22. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, quant à la planification familiale, demande si le Gouvernement poursuit ce programme. Le Sida est déjà dépisté à Vanuatu. Il craint que le SIDA ne dépeuple le pays. Il veut savoir si les donneurs de sang sont soumis à un test de dépistage. Vanuatu a le plus fort taux de croissance.
23. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, dit que le Service d'information existe depuis longtemps. Il recueille des informations dans tous les centres médicaux et hôpitaux du pays. Le Service est informatisé. Le malade "ioses" s'est déclarée d'abord à Tanna, puis maintenant à Santo. La campagne de lutte est en cours en vue d'éradication. La France, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Royaume-Uni participent financièrement à la campagne. Les agents mènent la campagne de planification familiale avec le Théâtre Smol Bag. L'Etat est aléatoire. Vanuatu n'a pas encore de cas de SIDA. Les MST sont répandues car la population assez jeune

et très active sexuellement. Les donneurs de sang sont soumis au test de dépistage.

24. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, répond quant à l'histoire de la maladie du charbon, la poste prend des précautions à cet effet.
25. M. James BULE, député d'Ambae, remercie Clement Leo des informations fournies. Il demande si les installations sanitaires peuvent couvrir les postes de soins une fois améliorées. Il demande si Lolovénué aura son poste des soins ou dispensaire et si l'hôpital de Lolowai peut être agrandi, en particulier la maternité et les chambres de malades vu l'accroissement de la population.
26. M. Clement LEO, Ministre de la Santé, dit que beaucoup de localités veulent transformer leur poste des soins en dispensaire mais les fonds manquent. L'agence AusAid finance la transformation de postes des soins en dispensaires mais les fonds sont insuffisants. Le gouvernement prévoit un dispensaire sur la côte-est de Santo. Quant à Lolovénué, les postes des soins est construit d'habitude par la localité. Il reconnaît les difficultés de l'hôpital de Lolowai.
27. Le Code 61 "SERVICE DE LA SANTE" est approuvé à l'unanimité.
28. Le Code 51 "MINISTRE DE L'EDUCATION, JEUNESSE & SPORTS" est approuvé à l'unanimité.

Code 54 "EDUCATION, JEUNESSE & SPORTS"

29. M. John Morrison WILLIE, député de Mallicolo, demande si le collège de Rensarie aura son deuxième cycle.
30. M. Jacques SESE, Ministre de l'Education, répond affirmativement. L'Australie devrait financier la transformation des collèges en Lycées. Cinq collèges deviendront des Lycées. Ils seront annoncés demain le 13 décembre 2001.
31. M. Willie Jimmy TAPANGARARUA, Chef adjoint de l'Opposition, demande, quant aux écoles adventistes, pourquoi les salaires ne sont pas prévus dans le budget. Les lettres de demande ont été adressées en mars et avril 2001. L'ancien Premier ministre, Donald Kalpokas a signé l'accord de financement. La mission a répondu à toutes les conditions. Elle a des enseignants qualifiés. Il se demande si les écoles catholiques sont bien subventionnées à cause du fait que le Ministre est catholique.
32. La séance reprend à 15h30.
33. M. Jacques SESE, Ministre de l'Education, dit que l'Etat a toujours subventionné les écoles catholiques et que cela n'est pas du tout discriminatoire. Il dit également que l'Ecole d'Onesua ne figure pas ici à cause de la nouvelle loi relative à l'Enseignement qui vient d'être adoptée par le Parlement cette année et

que prévoit l'établissement des Académies pédagogiques qui seront chargées de signer des conventions avec le gouvernement.

34. M. Willie JIMMY, Chef Adjoint de l'Opposition, estime que le Ministre ne devrait pas trop compter sur la loi qu'il vient de mentionner parce qu'elle n'est pas encore promulguée par le Président de la République et estime que les écoles catholiques recevront illégalement des fonds.
35. M. Jacques SESE, Ministre de l'Education, explique qu'il y a des plates-formes budgétaires et que les problèmes ne seront pas réglés si on transfère les fonds entre les codes. Il dit qu'il serait mieux si les écoles ne soient pas incluses dans le budget lorsque les Académies pédagogiques seront enregistrées.
36. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, estime que le budget alloué à l'Enseignement catholique est élevé parce que le gouvernement a l'intention de protéger les droits linguistiques prévus dans la Constitution et de promouvoir et développer la langue française enseignée dans toutes les écoles catholiques. Il ajoute qu'il y a beaucoup d'écoles catholiques à Vanuatu c'est pourquoi l'Etat accorde autant de fonds à l'Enseignement catholique.
37. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande si le gouvernement a fixé un délai dans lequel il compte aménager certaines écoles primaires en vue d'accueillir les classes de Septième et Huitième.
38. M. Maxime CARLOT, député de Port-Vila, déclare que toutes les écoles confessionnelles doivent signer des conventions avec le gouvernement avant de bénéficier des subventions de l'Etat.
39. M. Jean Alain MAHE, Ministre des Affaires Etrangère, fait appel au règlement Intérieur et dit que le député Carlot devrait seulement s'en tenir aux codes débattus au lieu de faire des commentaires généraux.
40. M. Maxime Carlot Korman demande si des conventions sont déjà signées entre le gouvernement et les écoles confessionnelles et dit qu'il y a de l'injustice dans l'octroi des fonds qui sont alloués aux autres écoles confessionnelles.
41. M. Jacques SESE, Ministre de l'Education, explique que les formulaires des conventions sont déjà prêts et que les conventions seront signées une fois que les Académies pédagogiques seront enregistrées. Quant à la distribution des fonds aux écoles, le Ministre dit qu'ils sont distribués en fonction du nombre d'enfants ou élèves inscrits dans chaque école confessionnelle. Il ajoute que l'aménagement des écoles primaires pour accueillir les classes de Septième et de Huitième commencera en 2002 et que si on arrive à ouvrir 100 classes de Septième en 2002, le pays n'aura plus d'enfants ayant abandonné l'école.
42. La séance est levée à 16h00.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

DEUXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

JEUDI 13 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. KALPOKAS Donald, député d'Efaté

PRÉSENT:

ABSENT:

RETARD:

SIEGE VACANT:

1. Le Président ouvre la séance à 8h50.
2. M. P. Pasvu, député de Santo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DES FINANCES (2002) No. DE 2002

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

Code 54 “**EDUCATION, JEUNESSE ET SPORT**”

4. M. Esmon Saemon, député de Malékula, se réfère au code 54FF et demande si le collège de South West Bay est compris en ce sens. Il demande si on accepte les enseignants mariés en formation dans ce collège. Il veut savoir si les écoles primaires de South West Bay sont prises séparément.
5. M. Jacques Sésé, ministre de l'Education, dit qu'on crée souvent des collèges pour faire des extensions des écoles primaires. L'aide d'Ausaid couvrira les collèges non couverts par l'Etat. Les étudiants mariés peuvent reprendre leurs études dans ce cadre.

6. Le Code 54 « EDUCATION, JEUNESSE ET SPORT » est approuvé à l'unanimité.

Code 59 « MINISTERE DELEGUEE DE LA JEUNESSE ET A LA PROMOTION DE L'EMPLOI »

7. M. Jimmy Nicklam, député de Tanna, constate que le ministère de la Jeunesse et des Sports n'est pas un Ministère délégué vu l'augmentation du budget.
8. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit qu'on a redonné le Budget de déplacement.
9. Le Code 59 « MINISTERE DELEGUEE DE LA JEUNESSE ET A LA PROMOTION DE L'EMPLOI » est approuvé à l'unanimité.

Code 46 « CABINET DE L'AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHES »

10. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande si le Code en question couvre le Bureau du Directeur Général vu que ce montant est trop faible.
11. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répond par l'affirmative.
12. Le code 46 « CABINET DE L'AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PECHES » est approuvé à l'unanimité.

Code 47 « SERVICE DE L'AGRICULTURE »

13. M. Paul Telukluk, député de Malékula, souligne en ce qui concerne l'élevage. Il dit craindre que l'exportation du bétail sur pied ne ternisse pas l'image de l'industrie de l'élevage du pays.
14. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, dit que Vanuatu est un pays sain. Il est peu probable que notre image ne soit ternie.
15. Le Code 47 « SERVICE DE L'AGRICULTURE » est approuvé à l'unanimité.

Code 48 « PECHES »

16. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, demande si le Gouvernement est au courant que l'Union européenne a recruté deux Vanuatans diplômés dans le domaine de trocas. Il demande si le Service ne peut pas lui offrir une chance et où en est le projet de culture.

17. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, dit que le salaire du pays est peu attractif. Le Service ne mène que des essais de pépinière de trocas. Le Service des pêches a des aquariums pour cultiver des pépinières de trocas et burgos.
 18. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande où sont menées les activités communautaires et les activités que mènent les agents.
 19. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture et des Pêches, dit que les activités portent sur l'information des éventuels pêcheurs et elles couvrent les machines de la production de la glace.
 20. M. Esmon Saemon, député de Malékula, demande si le budget suffit pour réparer toutes les machines de la production de la glace.
 21. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande au Ministre de faire installer la machine productrice de glace à Lenakel. Le Budget couvre aussi les machines de glace de Malampa.
 22. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, répond qu'on a déjà installé la machine à Lénakel, Malampa et Penama.
 23. Le Code 48 « Pêches » est approuvé à l'unanimité.
 24. Le Code 49 « **QUARANTINE ET INSPECTION DE VANUATU** » est approuvé à l'unanimité.
- Code 72 « **SYLVICULTURE** »
25. M. Iaris Naunun, député de Tanna, dit que le budget des salaires est important mais que l'agent de Tanna utilise les véhicules de fonction comme un taxi. Il omet de donner des conseils à la population et ne fait pas son travail qu'il est censé d'effectuer. Il demande ensuite à quoi sert l'aide en nature.
 26. M. Willie Posen, ministre de l'Agriculture, dit que l'agent de Tanna fait l'objet d'une deuxième remarque. Il reconnaît que l'agent doit faire l'objet des mesures appropriées. Quant à l'idée en nature, elle vient d'un organisme de soutien aux forêts.
 27. Le Code 72 « Sylviculture » est approuvé à l'unanimité.
 28. Le Code 65 « **CABINET DES RESSOURCES NATURELLES** » est approuvé à l'unanimité.

Code 63 « **SECTION DE L'ENERGIE** »

31. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande si l'étude de l'énergie prend en compte la biomasse et l'énergie thermique.
32. M. Sela Molisa, Ministre des Affaires foncières, déclare que le Service ne couvre que la production de l'énergie en milieu urbain ainsi que l'énergie solaire. La biomasse n'est pas encore étudiée. Il reconnaît l'importance de l'hydro énergie, l'éolienne, la géothermie. Les négociations avec l'Unelco sont en cours. L'Unelco dit qu'il doit d'abord amortir ses investissements. Un expert indépendant a déjà rendu son rapport. Il faut forer au Nord- Efaté pour évaluer l'exploitation.
33. M. Paul Telukluk demande si on peut étendre ce Service. Il veut si le gouvernement pense à achever le projet de Brenwei.
34. M. Esmon Saemon demande si on peut utiliser les subventions pour entretenir la fourniture d'électricité en milieu rural.
35. M. Sela Molisa dit qu'on ne peut élargir le Service. Quant à Brenwei, il dit ignorer l'idée du projet fait par les Chinois. Il déclare qu'on a déjà dépensé l'aide en nature pour financer l'entretien des installations électriques en milieu rural. Chaque ménage paiera toujours 1500 vatu par mois pour l'entretien. Le Japon étudie encore la possibilité d'étendre le service d'installation électrique dans tout Vanuatu. Le Japon propose de donner 10 millions de vatu et l'Etat 10.000.000 vatu.
36. Le Code 63 « Section de l'Energie » est approuvé à l'unanimité.

Code 64 « **SECTION DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT** »

37. M. Sailas Hakwa, député d'Ambaé, constate que le budget se compose surtout d'aide en nature et demande si cette situation continuera.
38. M. Paul Telukluk, député de Malékula, dit que budget ne suffit pas. En ce qui concerne le Mondragon, il veut savoir s'il couvre le parc de Big Bay.
39. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, assure que le parc n'est pas couvert par le Moondragon. Il ajoute que l'année prochaine on mettra en place une législation pour agrandir le service automatiquement. Les crédits ne suffisent pas à résoudre tous les services nécessaires.
40. Le Code 64 « Section de Gestion de l'Environnement » est approuvé à l'unanimité.

Code 66 « **TERRES RURALES ET URBAINES** »

41. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande ce que le Gouvernement prévoit pour les baux. Il déclare ensuite que le Gouvernement prévoit de nommer l'arbitre des litiges.
42. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, assure qu'il n'y aura plus de baux sur Efaté et Santo. Certaines îles ne sont pas cartographiées. L'Australie assurera la cartographie des îles. Le gouvernement pourra assurer des baux appropriés. Les baux des écoles et centres médicaux seront appropriés. Quant à l'arbitre des litiges fonciers, il y aura un arbitre par intérim en attendant d'en recruter.
43. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande si le Service traitera les zones prises à bail au bord de mer. Les expatriés preneurs clôturent leurs terrains jusqu'au récif.
44. Le Ministre des Terres, M. Sela Molisa, explique que le Bureau de l'aménagement des Terres (LUPO) a pour rôle de donner des conseils sur la meilleure gestion et utilisation des terres en vue de les exploiter au minimum. Il reconnaît les difficultés et problèmes soulevés par le Chef de l'opposition concernant les terres occupées par les différentes communautés et les dangers que peuvent provoquer ces occupations de terres dans les environs. Le Ministre ajoute quant au plan d'aménagement du territoire que c'est le Ministre de l'intérieur qui en est responsable mais que les propriétaires et Chefs coutumiers doivent, avant tout, être consultés.
45. La séance, suspendue à 10h10, reprend à 10h45.
46. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande quand est-ce que le contrat du responsable de l'aménagement du territoire prendra fin. Il demande également si le Gouvernement établira des Bureaux de terres dans les six provinces pour travailler en collaboration avec le tribunal des Terres Coutumières dont la Loi vient d'être adoptée par le Parlement cette année.
47. M. Sela Molisa indique que le Bureau de l'aménagement est déjà fermé et qu'on a transféré les membres du personnel au Service des Terres. Il dit que le Gouvernement n'a aucune intention d'établir des Bureaux de Terres dans les Provinces mais qu'il peut toujours reconsidérer la question.
48. Le Code 66 « TERRES RURALES ET URBAINES » est approuvé à l'unanimité.
- Code 67 « ENREGISTREMENT ET HYPOTHEQUES »
49. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, demande combien exactement le Service topographique a perçu cette année.
50. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit qu'il répondra à la question du député Jimmy lorsqu'on sera au Code 68.

51. Le Code 67 « ENREGISTREMENT ET HYPOTHEQUE » est approuvé à l'unanimité.

Code 68 “ SERVICE DE TOPOGRAPHIE ”

52. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, explique qu'on a licencié plusieurs agents du Service topographique et qu'ils ont monté leurs propres affaires, c'est pourquoi la plupart des activités topographiques leur sont données sous contrat. Il ajoute que les recettes du Service topographique actuellement viennent des attestations de droits.
53. M. Iaris Naunun, député de Tanna, estime que les droits prélevés sur les activités topographiques sont relativement élevés c'est pourquoi les propriétaires coutumiers en zones rurales ne peuvent pas se permettre de faire évaluer et enregistrer leurs terres.
54. M. Keasipae Song, député de Tanna, se fait les mêmes soucis que son collègue le député Naunun concernant les droits que prélève le Service topographique et dit que le gouvernement devrait assurer les Services topographiques pour tirer davantage de recette. Il ajoute que les propriétaires coutumiers en zones rurales devraient faire évaluer et enregistrer leurs terres pour qu'on puisse utiliser les documents concernés comme garantie auprès des institutions financiers si les propriétaires souhaitent y contracter un emprunt.
55. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit que les levés topographiques ont lieu essentiellement sur Vaté et Santo du fait qu'on a évalué et enregistré la plus grande partie des terres sur les deux îles. Il ajoute qu'une autre Loi prévoira l'enregistrement des terres coutumières et le Gouvernement verra si le Service topographique enregistrera les terres en question.
56. Le Code 68 « ENREGISTREMENT ET HYPHOTHEQUE » est approuvé à l'unanimité.

Code 69 “ GEOLOGIE ET MINES ”

57. M. Sato Kilman, député de Malékula, se soucie du prix de gravier et du sable en zones rurales et dit que cela empêche la population rurale à avoir des maisons en dur dans les villages.
58. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit que la vente comme le prix du gravier et du sable dépendent des propriétaires coutumiers ou de celui qui vend du sable et du gravier au titulaire de patente. Il ajoute qu'il y en a qui préfère donner du sable comme du gravier gratuitement.

59. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande si les ressources minérales à Vanuatu appartiennent à l'Etat ou aux propriétaires coutumiers.
60. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, explique que si la mire est exploitée, une part de revenu reviendra aux propriétaires coutumiers, même si la Loi prévoit que les ressources minérales appartiennent à l'Etat.
61. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande si les activités de forage existent toujours et si en peut actuellement faire des demandes d'installation de pompe à main.
62. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, corrige ce qu'il a dit auparavant concernant les minerais et dit que celles-ci appartiennent à l'Etat mais que les propriétaires coutumiers ne perçoivent que des redevances. Il ajoute quant aux activités de forage et aux pompes à main, qu'elles sont financées par les aides étrangères et que les communautés rurales peuvent en faire la demande auprès du Service de la Géologie et des Mines.
63. M. J. Thynna, député de Malékula, rappelle que les activités de recherches sur les mines se font depuis 20 ans maintenant et qu'on n'a jamais fourni d'information précise pour savoir si on a des gisements de minerai ou de pétrole à Vanuatu.
64. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, dit que deux entreprises étrangères mènent actuellement des activités de prospection entre Malékula et Ambrym ainsi que sur Santo. Il ajoute qu'on a envoyé les échantillons collectés à l'étranger pour être étudiés et qu'aucune information les concernant n'a été obtenue jusqu'à présent.
65. M. Paul Telukluk, député de Malékula, demande si les habitants des îles où les Volcans sont en irruption sont en sécurité.
66. M. Sela Molisa, ministre des Affaires foncières, répond que les habitants des îles en question sont en sécurité d'après les études qui ont été menées.
67. Le Code 69 « Géologie et mines » est approuvé à l'unanimité.
- Code 73 “ **CABINET, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS**”
68. M. Keasipae Song, député de Tanna, estime que le Budget du Directeur Général des Finances est trop élevé et demande des renseignements concernant les aides en nature dont la valeur est estimée à 100 millions au Code 73 AA.
69. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h25.

PROJET DE LOI DES FINANCES (2001) No. DE 2001

EXAMEN EN COMMISSION (Suite)

70. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, assure que le Directeur général relève du cabinet. Les subventions de 100 millions de vatu viennent de l'AFD et sont destinées aux télécommunications.
71. Le Code 73 « CABINET, INFRASTRUCTURE ET SERVICES PUBLICS » est approuvé à l'unanimité.

Code 74 « AVIATION CIVILE »

72. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, se réfère au code AN et demande à quoi sert l'aide en nature. IL veut savoir si le Gouvernement prévoit toujours de goudronner à nouveau les aéroports de Craig-Cove, Sout West Bay, Longana, Lonorore etc et demande ensuite pourquoi le Gouvernement ne rénove pas celui de Lonorore et ne construit pas l'aéroport de Patnapne sur Pentecôte. M. Titek dit que l'aide en nature finance les études de rénovation. Le projet devrait être exécuté en 2002.
73. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, déclare ne pas avoir confiance en cela. Il y a de la volonté politique mais les projets sont bloqués au niveau administratif. Il regrette de voir le Ministre se contredire.
74. M. Paul Telukluk, député de Malékula, se réfère au code AN et demande si les crédits des frais généraux peuvent servir à l'entretiens des aéroports sous contrat à donner aux gens des îles. Il veut savoir si le Gouvernement prévoit de reconstruire l'aérogare de Norsup et s'il assez d'avions de Vanair pour les noliser aux compagnies aux îles Tongoa et PNG. Il conclut en demandant pourquoi les dépenses sont si importantes.
75. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que le Service compte 7 agents dont deux experts qui ont un salaire important. Les aéroports sont maintenant bien entretenus par AVL. L'aérogare de Norsup sera reconstruite.
76. M. Sailas Hakwa, député d'Ambaé demande si les crédits couvrent les salaires des employés de AVL. Le Gouvernement ou l'AVL va négocier les baux des aéroports.
77. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que les crédits permettent de sous-traiter l'entretien des aéroports. C'est le Ministre responsable qui se charge de mener les négociations des baux.
78. M. Kilman Sato, député de Malékula, veut savoir comment le député Titek connaît qu'on débutera la rénovation des aéroports en l'an 2002.

79. M. B Sopé, Chef de l'Opposition, déclare que le gouvernement subventionne l'AVL. Il demande pourquoi on laisse aux étrangers la tâche d'entretenir les aéroports, ainsi que subventionné l'AVL quand le Ministre avoue que l'AVL possède beaucoup d'argent. Il veut savoir quand on exécutera le projet de l'aérogare de Pékoa sur Santo et où sont les crédits en ce sens. Les sociétés comme l'AVL doivent verser des dividendes.
80. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que AVL a une période de grâce de cinq ans. Les crédits du Gouvernement de 100 millions permettent de participer à l'exécution du projet d'aérogare de Pékoa. Il faut des années pour mener des études.
81. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, demande si c'est le gouvernement ou le bailleur d'aide qui prend l'initiative. Selon l'exposé budgétaire, le projet doit encore trouver un promoteur. Il questionne si le Gouvernement doit exploiter notre espace aérien. Une réunion a lieu au sujet des espaces aériens à Fiji la semaine dernière.
82. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande pourquoi les 27 millions du Code ne servent qu'aux salaires.
83. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, maintient sa réponse concernant l'apport du Gouvernement au projet. Actuellement, Fiji gère l'espace aérien de Vanuatu. Il est temps que Vanuatu gère son espace. Les 27 millions servent à l'apport du Gouvernement.
84. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, confirme qu'il faut déplacer les 27 millions.
85. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande pourquoi Fiji doit gérer l'espace aérien de Vanuatu. Il veut savoir ce qu'il faudra pour gérer notre propre espace aérien.
86. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que l'accord dure depuis l'ère coloniale. Les contacts de Fidji sont payants. Il reconnaît l'avis de M. Willie Jimmy. Fidji gagne 25 millions de vatu par mois. Le Gouvernement prévoit de doter Vanuatu des moyens de gérer son espace aérien.
87. M. Keasipae Song, député de Tanna, demande s'il est possible de transférer les 27 millions vers les frais généraux.
88. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répond par l'affirmatif.
89. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila, dit qu'il faut corriger les totaux.

90. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit qu'on peut laisser les chiffres.
91. M. Sato Kilman, député de Malékula, demande si le transfert est exact.
92. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, affirme que le transfert est correct.
93. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, demande où sont prévus les salaires du Service.
94. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, dit que le Service de l'Aviation Civile existe.
95. Le Code 74 « AVIATION CIVILE » est approuvé à l'unanimité.
96. Le Code 75 « METEOROLOGIE » est approuvé à l'unanimité.
97. Le Code 76 « PORTS ET MARINE » est approuvé à l'unanimité.
- Code 78 « TRAVAUX PUBLICS »
98. M. Vincent Boulekone, député de Pentecôte, constate que Penama aura 29 millions vatu mais ces crédits sont inférieurs à la moitié de ceux de Shefa et Sanma cependant Torba a la chance d'avoir 22 millions. Penama est défavorisé. Il demande de quelles immobilisations il s'agit et pourquoi Torba et Penama sont pénalisés.
99. M. Jacklyn Ruben Titek, ministre des Transports, dit que le budget est divisé entre les provinces selon la longueur des routes. Les subventions d'entretien sont insuffisantes au niveau national. Il déclare ne pas savoir pourquoi Penama et Torba n'ont pas d'immobilisations.
100. M. Willie Jimmy, député de Port-Vila demande pourquoi la société Langon a laissé ses équipements qui sont arrivés hors-douanes. Ces équipements sont loués pour concurrencer les sociétés locales. Pourquoi la Municipalité goudronne sous menace les routes de l'ancien médiateur.
101. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances dit n'est pas être au courant de l'affaire concernant Lagan.
102. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que la route vers l'ancien médiateur fait partie d'un raccordement au réseau routier.
103. M. Paul Telukluk, député de Malékula, dit que le Bureau de Malampa est ferme. Il veut savoir les raisons de la fermeture. Malampa a une longue route dans trois îles. Les crédits sont insuffisants. Il veut savoir d'où proviendront les crédits

- pouvant permettre à Malampa d'entretenir ses routes. Il aimerait savoir 'd'où viendront l'aide en nature et les emprunts.
104. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, affirme que les crédits destinés à Malampa financeront les routes de Malampa. Les routes de Malékula seront entretenues et rénovées. Il parle des débarcadères d'Epi et Erromango.
 105. M. Jimmy Nicklam, député de Tanna, dit que les routes ne sont pas toujours réparées car les équipements sont en panne. Les fonds sont libérés des Finances.
 106. M. Joe Bomal Carlo, ministre des Finances, répond affirmativement.
 107. M. J. Tabi, député de Pentecôte, rejette l'avis de Jacklyn Reuben Titek. Les crédits de 29 millions vatu sont insuffisants. Il demande fermement au Ministre d'envoyer les équipements basés à Ambae vers Pentecôte pour assurer l'entretien des routes de Pentecôte.
 108. M. James Bule, député d'Ambaé, dit que le Chef de la subdivision des STP est décédé à la suite d'un accident tragique au mois d'octobre cette année et ajoute que la plupart des engins de cette subdivision ne marchent plus, c'est pourquoi le contrat de la maintenance des routes d'Ambaé a été accordé à une entreprise privée. Il demande au Gouvernement de faire réparer ces engins pour que les services de maintenance se poursuivent. Les députés demandent si une partie des fonds alloués au STP servira à l'achèvement de la construction des bâtiments à Saratamata.
 109. M. Jacklyn Reuben Titek, Ministre des Transports, admet que les engins du STP sont en panne et dit qu'une fois qu'ils seront réparés, et que les travaux seront terminés à Maewo, l'équipe volante des STP se rendra à Pentecôte. Il espère qu'une partie des fonds du budget des STP servira à l'achèvement de la construction des bâtiments à Saratamata.
 110. M. K. Maki, député d'Epi, demande si les fonds alloués à la Province de Shefa serviront à la construction de nouvelles routes.
 111. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, dit que les fonds alloués à la province de Shefa serviront seulement à la maintenance des routes mais que les projets de construction de nouvelles routes devraient figurer dans les PIG.
 112. M. Barake Tame Sope, Chef de l'Opposition, dit que les contrats de maintenances des routes entre le Gouvernement et les entreprises privées coûtent trop au Gouvernement. Il se demande comment les entreprises privées achètent à bas prix et parviennent à réparer les engins des STP en panne et utilisent les mêmes engins pour réparer les routes aux coûts très élevés alors que le Gouvernement trouve que ces engins sont vieux. Il demande si les mécaniciens du STP sont vraiment qualifiés. Quant à la route d'Okai sur Malekula, celui-ci

demande si elle a été construite avec les fonds destinés aux maintenances des routes ou non.

113. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, explique que seul un nombre restreint du personnel du STP est encore en poste après le licenciement qui a eu lieu et qu'il n'arrive pas à faire tout le travail requis. Il admet que les contrats de maintenances des routes passées avec les entreprises privées coûtent relativement mais qu'il n'y aucune autre solution. Quant à la route d'okai, le Ministre dit qu'elle a été construite par la communauté mais le Gouvernement aide seulement pour l'entretien.
114. M. Sailas Hakwa, député d'Ambaé, constate que le budget accordé à la Province de Penama cette année est le même que celui de l'année prochaine mais que les routes d'Ambae n'ont jamais été réparées et dit que le budget alloué pour la maintenance des routes est insuffisant. Le député d'Ambae demande s'il y a un organisme ou quelqu'un décide des priorités des routes à réparer.
115. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que les recommandations viennent des Chefs subdivisions qui sont les mieux placés pour désigner les routes à réparer en priorité.
116. M. Maxime Carlot Korman, député de Port-Vila, demande si le Ministre des TP peut donner le montant exact prévu pour la maintenance des routes sans compter les coûts de la main d'oeuvre.
117. M. Jacklyn Reuben Titek, ministre des Transports, répond que les fonds prévus pour la maintenance des routes dans la Province de Shefa sont d'un montant de 55.151.000 vatu.
118. M. A. Litoung, député de Malékula, demande comment les fonds destinés à la Province de Malampa seront repartis pour la maintenance des routes.
119. M. Iaris Naunun, député de Malékula, déclare que le Gouvernement n'a jamais dépensé des fonds pour goudronner les routes de Tanna ou celles de l'ensemble de l'archipel mais que ce sont les organismes étrangers qui déboursent leur argent pour maintenir les routes en question.

MOTIONS ECRITES

120. Le Chef du group majoritaire, M. Jimmy Moli, après avoir appris du Gouvernement qu'il n'y a pas de fonds pour établir une Commission Parlementaire pour enquêter sur le Projet Belmol et après être rassuré qu'une commission d'enquête se chargera de l'affaire, décide de retire sa motion écrite.

121. La comotionnaire, M. Jimmy Imbert appuie la décision du député Moli concernant le retrait de la motion écrite et selon lesquels aucune commission ne peut être constituée à cause du manque de fonds.
122. La séance est levée à 16h10.

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

SIXIEME LEGISLATURE

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DU PARLEMENT POUR 2001.**

VENDREDI 14 DECEMBRE 2001

PRESIDENT: M. Donald KALPOKAS, Député d'Efaté.

PRESENT:

ABSENT:

SIEGE VACANT:

- 1 Le Président du Parlement, ouvre la séance à 8h45.
2. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.
4. Le Président annonce que les députés désirant obtenir une photo peuvent adresser leur demande à la Secrétaire du Parlement.

PROJET DE LOI DES FINANCES (2002) No DE 2001.

EXAMEN EN COMMISSION

CODE 78 "TRAVAUX PUBLICS"

5. M. Esmon SAIMON, député de Mallicolo, demande comment est financée la construction de la route d'Okaï. Il demande si le sous-traitant est payé.
6. M. Keasipai SONG, député de Tanna, dit que la réforme a été faite pour produire plus avec moins d'argent. Il semble que ce n'est pas le cas. Il constate que les

salaires restent élevés. Il remercie le gouvernement des subventions aux provinces. Les Iles isolées de Tafea ne bénéficient que peu de subventions qui sont trop faibles. Les dépenses par tête sont insignifiantes. Il demande le nombre d'agents à Tafea qui partagent les 700.000 vatu prévus pour les salaires. Cette somme est trop faible pour inciter les agents à faire du bon travail.

7. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Travaux publics, expose la répartition des dépenses de chaque province. Les frais couvrent les carburants, les loyers, les réparations des engins et routes. Les habitants d'Okai ont entrepris la réparation de leur route avec les engins des travaux publics. Le gouvernement a interrompu les sous-traitances pour éviter les dépenses exagérées. Le Service recrute des employés temporaires pour réparer les routes. A Tanna, les projets vont du dock de Lenakel, quai de Dillions Bay, Analgauhat au goudronnage de la route à l'aéroport à Lenakel.
8. Le Code 78 "TRAVAUX PUBLICS" est approuvé à l'unanimité.
9. L'article 1 "AFFECTATION" est approuvé à l'unanimité.
10. L'article 2 "ENTRÉE EN VIGUEUR" est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

11. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
12. La motion est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (2001) NO DE 2001

PREMIERE LECTURE

13. M. Joe Bomal. CALO, Ministre des Finances, présente le Projet de Loi et en expose les motifs.
14. M. Barak Tame SOPE, Chef de l'Opposition, dit que l'Opposition s'inquiète de la façon dont le Projet de Loi est présenté. L'annexe ne prévoit pas les raisons des dépenses. Il y a une augmentation des dépenses de plus de 200 millions de vatu. Le gouvernement n'arrive pas à expliquer ses dépenses. Le Ministre parle des dettes mais quelles dettes. Le gouvernement dépense les fonds publics pour subventionner la société Vanair. On sait maintenant pourquoi les routes ne sont pas réparées, les revendications de la police ne sont pas satisfaites. Il manque de la transparence. Le Ministre doit présenter une Annexe exposant la répartition des dépenses. Le gouvernement doit expliquer et présenter par écrit les raisons des dépenses. La subvention de Vanair ne règle pas la situation de la société. Le

- Parlement doit savoir les dépenses autrement l'Opposition va rejeter ce Projet de Loi.
15. M. Iarris NAUNUN, Député de Tanna, cite la Constitution qui précise que le gouvernement doit présenter son budget au Parlement. Le gouvernement accuse l'ancien gouvernement de Barak Tame Sope des dépenses douteuses. Le gouvernement actuel fait pire. Il accuse le gouvernement actuel de dépenser les fonds publics de façon douteuse. L'ancien gouvernement a fusionné les compagnies aériennes. Le gouvernement actuel a annulé la fusion qui aurait pu rendre les sociétés rentables. Le gouvernement a commis une erreur fondamentale.
 16. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, dit que la présentation des dépenses au Parlement relève de la transparence. Le montant de 1.800.000.000vatu couvre les annulations des dettes qui durent depuis longtemps.
 17. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, demande si le montant des dépenses complémentaires est légal et si les dépenses répondent aux critères prévus par la loi.
 18. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Travaux publics, dit que le l'annulation de la fusion a permis de rendre Vanair rentable. Vanair doit desservir les destinations intérieures.
 19. M. Willie JIMMY, Chef adjoint de l'Opposition, se demande toujours le bien-fondé de la réforme. Il parle de son débat avec un intellectuel. Le plafond du budget complémentaire est de 200millions de vatu. Le gouvernement actuel l'a dépassé. Il regrette que le Ministre ne présente aucune Annexe. Il aimerait savoir combien la compagnie Tongan royal Airlines verse à Vanair et combien la société de PNG a payé pour l'appareil de Vanair. Il doute de la rentabilité de Vanair. Un emprunt à la BAD a permis de réformer les sociétés publiques. Il ne croit pas que le Ministre ait raison de parler des dettes car il ne s'agit pas des dettes.
 20. M. Sela MOLISA, Ministre des Affaires foncières, cite la loi sur gestion économique qui prévoit que le Gouvernement peut présenter un budget complémentaire. Il reconnaît qu'il faut une annexe. Quant aux sociétés aériennes, Vanair dessert les destinations intérieures, Air Vanuatu exploite les liaisons internationales. Il faut laisser tranquille ces sociétés. Il explique la composition du budget complémentaire. A l'avenir le service des Finances doit établir des listes des annulations. Le Conseil des Ministres a approuvé la modification faite par le Ministre.
 21. La séance, suspendue à 10h05, reprend à 10h35.
 22. M. Keasipai SONG, Député de Tanna, exprime son insatisfaction à l'égard du Projet de Loi ainsi que des autres Projets de Loi portant sur les augmentations de

- taxe approuvées par le Parlement au cours de cette session. Il ajoute que le Gouvernement a engagé certaines dépenses supplémentaires et non approuvées par le Parlement bien que les recettes perçues ne suffisent pas pour couvrir ces dépenses. Il demande au gouvernement de ne pas dépenser des fonds publics si ces dépenses ne sont pas prévues dans le budget ni approuvées par le Parlement sinon on aura encore à faire à des Projets de Loi de cette nature à l'avenir.
23. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, explique que les fonds supplémentaires qui font objet du projet de Loi permettront de passer par perte et profits certaines créances irrécouvrables de la Santé, de la CNPV, des magasins centraux du gouvernement, des avances accordées à Vanair, de l'UGC, des bons émis, de l'OCPB et des sociétés dont l'Etat est actionnaire telles que la I.S.C, la Vanuatu holding et VLD.
 24. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuanes, estime qu'il y a en assez de commentaires sur le Projet de Loi et propose que le Projet de Loi soit mis aux voix.
 25. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, dit qu'il veut savoir ce que représentent exactement les montants figurant sur le Projet de Loi parce qu'il estime que la façon dont le Projet de Loi est présentée est illégale.
 26. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, répète que les montants figurant sur le Projet de Loi seront repartis.
 27. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Transports, dit concernant l'appareil de Vanair loué par Tongan Airlines que ce contrat rapporte à Vanair 3,5 millions de vatu par mois. Quant à l'autre appareil actuellement en PNG, celui-ci dit qu'il rapporte à Vanair 1,5 millions de vatu par mois et qu'avec ça, Vanair a pu faire des bénéfices au cours des trois derniers mois.
 28. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, se dit d'accord sur le Projet de Loi relative aux finances complémentaires car elles serviront à financer les services du Gouvernement mais il estime que la façon dont le Projet de Loi est présenté n'est pas du tout transparente surtout qu'aucun exposé narratif n'y est joint pour préciser l'utilisation de ces finances complémentaires. Il estime toutefois que des décisions politiques continueront d'affecter la gestion et la rentabilité des sociétés parapubliques.
 29. M. Josias MOLI, Chef du Groupe de majorité, appuyé par Allan Nafuki, propose la mise aux voix du Projet de Loi.
 30. La motion portant la mise aux voix est adoptée par 25 voix contre 20 abstentions.

EXAMEN EN COMMISSION

ARTICLE 1 “AFFECTION DES CREDITS EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 39 DE LA LOI NO. 6 DE 1998 RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES ET A LA GESTION ECONOMIQUE”

31. M. Barak Tame SOPE, Chef de l’Opposition, estime que les appareils de Vanair ne devraient pas être envoyés à Tonga ni en PNG. Il dit qu’ils devraient rester dans le pays pour servir la population locale et ajoute que le fait d’envoyer les deux appareils à l’étranger montre clairement que la société Vanair ne fait pas de bénéfices.
32. M. Serge Vohor RIALUTH, vice-Premier Ministre, dit que la mauvaise situation actuellement de Vanair a résulté à la fusion des deux compagnies aériennes sinon la société Vanair aurait perdu tous ces biens car ils seraient saisis et vendus par la banque. Il dit également que si le Gouvernement n’avait pas fusionné les deux compagnies, elles seraient toutes les deux obligées de fermer leurs portes.
33. L’article 1 est approuvé au vote.
34. L’article 2 “**MONTANTS REPORTES ET AFFECTES EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L’ARTICLE 37 DE LA LOI NO. 6 DE 1998 RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES ET A LA GESTION ECONOMIQUE**” est approuvé au vote.
35. L’article 3 “**AFFECTION DES CREDITS COMPLEMENTAIRES**” est approuvé au vote.
36. L’article 4 “**ENTRÉE EN VIGUEUR**” est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

37. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
38. La motion portant adoption finale du Projet de Loi en deuxième lecture est approuvée par 25 voix contre 19 abstentions.
39. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h00.

QUESTIONS ORALES

40. M. Jimmy IMBERT, Député de Santo, demande si une province peut se doter navires marchands et combien de navires battent pavillon de Vanuatu. Il veut savoir aussi combien paie chaque navire et quel est le montant total des recettes

- provenant de ce secteur et si les sommes obtenues sont incluses au budget de 2002.
41. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, assure que chaque province peut se doter d'un navire marchand. Tout dépend de leurs fonds. Une province peut emprunter sous garantie de l'Etat. La province Shefa a pris des initiatives en ce sens avec la province de Malaïta (îles Salomon). Son navire devrait arriver ce weekend.
 42. M. Edward Nipake NATAPEI, Premier Ministre, dit qu'environ 500 navires battent pavillon de Vanuatu. Une société ayant des représentants à New York, Londres et Singapour exploite le pavillon. La VMS recueille et verse à l'Etat 25 millions de Vatu cette année.
 43. M. Morkin STEVEN, demande si le Gouvernement va à nouveau emprunter poursuivre la réforme.
 44. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, répond négativement.
 45. M. George WELLS, Député de Luganville, demande ce que le gouvernement va faire avec la clôture de l'huilerie car elle tombe en faillite suite à sa difficulté avec l'OCPBV.
 46. M. Edward Nipake NATAPEI, Premier Ministre, répond que l'OCPBV n'alimente pas assez l'huilerie en coprah car il exporte. Le Gouvernement surveille la situation.
 47. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, demande si le budget complémentaire est conforme à la loi.
 48. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, lit la liste des subventions qui sont faites depuis longtemps. Le montant est conforme à la loi.
 49. M. Edward Natapei NIPAKE, Premier Ministre, assure que le montant réel annulé ne s'élève qu'à 110 millions de vatu.
 50. M. Foster RAKOM, Député d'Efaté, demande si les routes de Blacksands, Erangorango et vers Mélé seront réparées et si le budget approuvé servira à la réparation de ces routes.
 51. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Transports, dit que la route de la Pointe du diable est en réparation. Les autres routes relèvent de la province.
 52. M. James BULE, Député de Ambae, demande si les anciens cadres politiques sortant avec les anciens gouvernements seront effectivement indemnisés et si le

- gouvernement subventionne l'OCPB pour qu'il pratique un prix d'achat élevé de coprah. Il demande en outre s'il y a des pertes, le montant des pertes et jusqu'à quand le prix sera maintenu.
53. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, dit que les arriérés de paiement des cadres politiques remontent à 1994. Le budget de 2002 couvre ces indemnités.
 54. M. Daniel BANGTOR, Ministre de la Promotion des Entreprises Vanuatuaises, assure que l'Etat subventionne l'OCPBV à hauteur de 40 millions de vatu jusqu'à la reprise du cours mondial.
 55. M. Jimmy NICKLAM, Député de Tanna, demande de relever le niveau du collège de Tafea. Il demande en outre si on peut le rendre unilingue et quand on l'agrandira.
 56. M. Edward Nipake NATAPEI, Premier Ministre, dit que le collège restera bilingue. L'AUSaid finance l'agrandissement.
 57. M. Joe Bomal CALO, Ministre des Finances, dit que les sociétés publiques versent des dividendes. Certaines sont rentables, d'autres ne sont pas rentables. Une étude sera faite en 2002 en vue de se débarrasser de celles non rentables.
 58. M. Irenée BONGNAIM, Député d'Ambrym, demande si le Gouvernement prévoit de retirer les navires coulés à Ambrym et Paama car ils polluent la mer.
 59. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Transports, dit que la VMA gère la situation de ces navires. Le Kimbé, coulé à Paama fait l'objet d'une enquête. Des mesures seront prises d'ici peu. Il ne sait rien sur le Saraika, coulé à Ambrym.
 60. M. Keasipae SONG, Député de Tanna, demande si un aéroport sera ouvert dans la région de White Sands.
 61. M. Jackleen Reuben TITEK, Ministre des Transports, dit que l'aéroport de White Sands est un vieux sujet. Il ignore où en est la situation et l'évolution d'un tel projet.
 62. M. Willie JIMMY, Député de Port-Vila, demande si le gouvernement sait que des agents d'OCPB sont licenciés puis repris à titre provisoire et si le Premier Ministre, va régler l'affaire objet de la motion. Il demande en outre si M. Dhin Van Than a participé à l'incendie de Kimbé.
 63. Le Premier ministre Natapei dit que la motion a été retirée car elle créerait une commission qui reviendrait trop cher à l'Etat. Le Médiateur devrait mener l'enquête à la place de cette commission. L'exportation de la viande est à l'étude

au conseil des Ministres. Deux commissions ont enquêté sur l'incendie du Kimbé. Dihn Van than n'est pas mentionné les enquêtes sur l'incendie.

64. M. Paul TELUKLUK, Député de Mallicolo, demande pourquoi la station de Vanuatu Christian Television n'a pas reçu de licence.
65. M. Edward Nipake NATAPEI, Premier Ministre, dit qu'il vient juste de recevoir la demande. Cette future station ne peut selon la loi bénéficier des exemptions.

DECLARATIONS DES DEPUTES

66. M. George WELLS André, Député de Luganville, fait sa déclaration sur la revendication de la Police et la situation de l'OCPBV et du Kava. (voir Annexe)
67. M. Paul TELUKLUK, Député de Mallicolo, fait une déclaration sur la coopérative agricole. (voir Annexe)
68. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, fait sa déclaration sur la politique foncière. Il fait cette déclaration au Conseil du Vaturisu. (voir Annexe)
69. M. Joe NATUMAN, Ministre de l'Intérieur, soulève le Règlement Intérieur pour dire que la déclaration est adressée au Vaturisu.
70. M. Maxime CARLOT, Député de Port-Vila, répète sa déclaration. (voir Annexe).
71. M. Keasipae SONG, Député de Tanna, fait déclaration au sujet des procédures électorales et ceux qui sont éligibles dans certaines circonscriptions particulières à Vanuatu. (on peut demander des exemplaires de la déclaration au secrétariat du parlement).
72. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, fait sa déclaration au sujet de l'élevage et du marché de la viande bovine de Vanuatu en faisant également allusion à l'exportation des bovins vivants de la Station d'Elevage Belmol. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au secrétariat du Parlement.)
73. M. Esmon SAIMON, Député de Mallicolo, fait sa déclaration au sujet des prix du coprah et du cacao en déclarant que les communautés rurales ne peuvent plus se permettre d'acheter les produits de base à cause des prix du coprah et du cacao qui ne sont plus du tout encourageants pour les producteurs. (voir Annexe)
74. M. Sato KILMAN, Député de Mallicolo, fait appel au Règlement Intérieur 36 (4) pour demander au Président d'autoriser le député Saemon à terminer sa déclaration.
75. Le Président accepte.
76. M. Esmon SAIMON, Député de Mallicolo, poursuit sa déclaration. (On peut demander des exemplaires de la déclaration au Secrétariat du Parlement.)
77. Le Président du Parlement remercie tous les députés pour leur participation et patience au cours des deux sessions et leurs souhaite un Joyeux Noël et une Bonne Année 2002.

78. La Deuxième Session Ordinaire du Parlement pour 2001 est officiellement clôturée à 16h10.